



**Le processus d'élaboration
du contrat de ville**

PARTIE 2 : LE PROCESSUS D'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE

La présente partie s'articulera autour de quatre points afin de définir les modalités d'élaboration du contrat de ville.

2.1. LES MODALITES DE PILOTAGE

Sur le plan politique comme technique, le mode de gouvernance choisi a un double objectif :

- rapprocher la prise en compte des préoccupations urbaines, sociales et économiques, en articulant le droit commun et la politique de la ville,
- favoriser un système d'aller-retour entre le niveau politique et les acteurs de terrain.

2.1.1. L'équipe ministérielle

Dans le cadre du processus d'élaboration du contrat de ville, un comité stratégique des services de l'État a été mis en place.

Ce comité stratégique réuni le 8 janvier 2015 sous l'autorité de Monsieur le Préfet était composé de l'ensemble des directions départementales interministérielles et les unités territoriales.

L'objectif de ce comité stratégique était de définir, sur la base d'éléments de diagnostic le point de vue de l'État et les principaux enjeux et priorités d'interventions par quartiers.

En amont, un comité inter-services de l'État s'est également réuni à deux reprises les 26 juin et 6 octobre 2014 sous la présidence du Secrétaire Général.

Ces réunions avaient pour objectif de présenter la loi du 21 février 2014 à tous les services de l'État et notamment les modalités pour mobiliser le droit commun dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville.

Ce travail préparatoire interne à l'État a permis de procéder à la désignation des référents au comité de pilotage et au comité technique.

2.1.2. L'équipe interne aux collectivités

Une équipe technique a été constituée à l'initiative des élus de Nevers Agglomération et de la ville de Nevers pour les assister dans l'élaboration du contrat de ville 2015 - 2020. Elle est composée de :

- l'équipe du GIP DSU
- la chargée de mission politique de la ville de la ville de Nevers
- la direction générale de Nevers Agglomération

Les membres de cette équipe « collectivités » ont participé à l'ensemble des groupes de travail et apporté leur contribution à la mise en forme du contrat de ville au sein des comités techniques.

2.1.3. Le comité de pilotage

La mise en place d'une gouvernance est un enjeu fort pour renforcer l'efficacité des politiques menées. Par le biais de cette gouvernance, les différents partenaires vont ainsi se doter d'un ensemble de règles à respecter pour assurer le bon fonctionnement et la mise en œuvre du contrat de ville.

Un comité de pilotage placé sous la co-présidence du Préfet et du Président de Nevers Agglomération, également Maire de la commune de Nevers, a été institué.

Cette instance était chargée d'arrêter les grandes orientations, de valider le projet de contrat, de prendre les arbitrages politiques et financiers en rassemblant l'ensemble des signataires du futur contrat (l'État, la Communauté d'Agglomération de NEVERS, la ville de NEVERS, le Président du Conseil Régional, le Président du Conseil Départemental, le procureur de la République, le recteur d'Académie, le directeur régional de Pôle Emploi, de l'ARS et les autres acteurs institutionnels habilités, au regard de l'article 6 de loi du 21 février 2014, à signer le contrat : bailleurs sociaux, CDC, CAF, chambres consulaires) et de nombreux acteurs locaux du monde associatif ainsi que des représentants des habitants.

Il s'est réuni à trois reprises :

- le 4 février 2015 : rappel de la méthode, désignation des co-pilotes des groupes de travail, définition de la composition de ces derniers, rappel des objectifs à atteindre et communication du rétroplanning.
- le 30 mars 2015 : validation des orientations stratégiques formulées à partir des principaux enjeux territoriaux.
- le 1^{er} juin 2015 : validation des différents plans d'actions, définition des modalités de suivi et d'évaluation d'objectifs opérationnels, des engagements de droit commun et des actions du contrat de ville.

2.1.4. Les comités techniques

↳ **Le comité technique État/Collectivités**

Le comité technique a été mis en place conjointement au comité de pilotage.

Il est présidé par le Secrétaire général de la préfecture et composé d'élus et de techniciens de Nevers Agglomération, du GIP-DSU et des communes (50 % État – 50 % Collectivités). Il regroupe les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage, prépare les décisions du comité de pilotage, assure le suivi des décisions de celui-ci et organise les réunions des différents groupes de travail thématiques des quatre piliers du contrat de ville.

Il est chargé des travaux de synthèse à l'occasion des différentes phases d'élaboration du contrat de ville.

Il s'est réuni à trois reprises :

- le 27 mars 2015 : validation des enjeux et orientations stratégiques du futur contrat de ville présentés par les pilotes des groupes de travail en vue de la réunion du comité de pilotage du 30 mars 2015.
- le 30 avril 2015 : préparation de la rédaction du contrat de ville après le retour des travaux relatifs aux objectifs opérationnels remis par les groupes de travail avant le 27 avril 2015.
- le 29 mai 2015 : finalisation du contrat de ville pour présentation au comité de pilotage

↳ **Le comité de rédaction du contrat de ville**

Lors des réunions du comité technique, l'État et Nevers Agglomération ont prévu de mettre en place un comité de rédaction composé de représentants des collectivités, du GIP-DSU et des services préfectoraux.

A compter du mois d'avril 2015, le comité technique de rédaction s'est réuni tous les mercredis de 14h à 16h afin de faciliter et harmoniser le travail de synthèse et de rédaction du contrat de ville.

2.1.5. Les groupes de travail thématiques par pilier

Les groupes de travail ont été organisés autour de chacun des piliers du contrat de ville en intégrant les trois axes transversaux (égalité femme/homme, jeunesse et lutte contre les discriminations)

Ils sont constitués en appui, auprès du comité technique, pour toute la durée du contrat, afin d'impliquer les acteurs concernés dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat de ville.

Dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville, il s'agit pour chaque groupe de travail d'établir un diagnostic, des objectifs à atteindre à l'échéance du contrat qui se traduiront par un plan d'actions actualisé chaque année.

Les groupes de travail se sont réunis à plusieurs reprises pour chaque phase à savoir :

- du 4 au 13 février 2015 : invitation pour les premières réunions des groupes de travail
- du 16 février au 30 mars 2015 : élaboration d'un diagnostic territorial participatif et détermination des orientations stratégiques.
- du 8 au 27 avril 2015 : finalisation des objectifs opérationnels et des plans d'action qui structureront le contrat de ville.

Les groupes de travail ont été organisés selon les modalités suivantes :

↳ **PILIER COHESION SOCIALE**

Compte tenu de l'importance des champs concernés (éducation, lien social, culture, santé, etc.), deux sous-groupes ont été mis en place.

Groupe de travail n°1 : « Persévérance scolaire, réussite éducative et sociale »

Copilotage : Directeur académique / Maire-adjointe de Nevers en charge de l'enfance et de l'éducation.

Sous-groupe de travail n°1 : « Promotion de la Santé »

Copilotage : Directeur de l'Agence Régionale de Santé / Adjoint au maire de la ville en charge de la santé et lien intergénérationnel

Groupe de travail n°2 : « Prévention de la délinquance, tranquillité publique, citoyenneté »

Copilotage : Chef du bureau du cabinet et de la communication interministérielle – Préfecture / Maire-Adjointe de Nevers en charge des quartiers sud.

↳ **PILIER VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE**

Groupe de travail n°3 : « Valeurs de la République et citoyenneté »

Copilotage : Directeur Départemental de la cohésion sociale et protection des populations / 1^{er} Adjoint au Maire de Nevers.

↳ **PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ACCES A LA FORMATION, INSERTION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI**

Groupe de travail n°4 : « Formation, insertion professionnelle, emploi et développement économique »

Copilotage : Directrice Adjointe de l'UT DIRECCTE / Vice-présidente de l'Agglomération de Nevers et conseillère municipale en charge de l'action sociale et de la solidarité.

↳ **PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

Groupe de travail n°5 : « Cadre de vie et renouvellement urbain »

Copilotage : Directeur Départemental des Territoires / Maire-Adjoint de Nevers en charge du développement urbain.

2.2. LES CONSEILS CITOYENS

La réforme de la politique de la ville a profondément rénové le cadre participatif des habitants des quartiers prioritaires, qui se traduit désormais dans un cadre de référence garantissant les conditions nécessaires de mobilisations citoyennes à l'échelle d'un quartier.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 crée ainsi les « conseils citoyens ».

Favoriser l'expression des habitants et des usagers aux côtés des acteurs institutionnels est la première mission des conseils citoyens qui contribuent ainsi à une démarche de co-construction du contrat de ville.

Les élus ont souhaité associer les habitants dès le début des travaux d'élaboration du contrat de ville, sans attendre la constitution effective des conseils citoyens. A ce titre, des représentants de structures représentatives existantes ont pu être associés à la co-construction du contrat de ville via les instances du comité de pilotage politique. Un accompagnement à la structuration et à l'animation de ces nouvelles instances participatives s'est traduit par la mobilisation de 4 jeunes volontaires en service civique.

Ils ont été recrutés au sein du GIP-DSU de Nevers agglomération pour informer les habitants des quartiers sur la mission et le rôle des conseils citoyens, les accompagner dans la définition de leur place dans les conseils citoyens, associer les acteurs des quartiers dans la mise en œuvre des conseils citoyens et être force de propositions dans la définition de projets œuvrant pour la participation des habitants.

Une campagne d'information et de communication a été réalisée par la ville de Nevers au travers de la distribution de flyers permettant ainsi aux 4 jeunes de prendre contact avec les habitants et/ou locataires de chaque quartier et susciter des candidatures volontaires. Cette campagne a été complétée par des affiches mises chez les commerçants et auprès des associations. Un article de presse dans le magazine municipal d'information de la ville de Nevers « Nevers ça m'botte » publié en juin « la parole aux citoyens » a consacré 4 pages à la mobilisation citoyenne autour de la constitution des conseils citoyens, suivi d'une interview de la Conseillère municipale de Nevers, vice-présidente de Nevers-Agglomération, déléguée à la Cohésion sociale et la Santé et présidente du GIP-DSU de l'agglomération.

Il est fort probable que la structuration juridique des conseils citoyens sera mise en place après signature du contrat de ville, courant 2015.

Les conseils citoyens sont associés à toutes les étapes d'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Des représentants des conseils citoyens participeront à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain, aux programmes de réussite éducative, aux ateliers santé ville etc... Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

Un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la ville de Nevers à savoir :

- Le quartier Grande Pâturée- Les Montôts ;
- Le quartier Bords de Loire ;
- Le quartier la Baratte-Les Courlis ;
- Le quartier du Banlay.

Chacun des 4 conseils citoyens est composé de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants répartis de la manière suivante :

6 représentants titulaires et suppléants pour le « **collège des habitants** » dans le respect de la parité hommes et femmes soit :

- 1/3 tirés au sort à partir des listes électorales,
- 1/3 tirés au sort à partir des listes des bailleurs,
- 1/3 tirés au sort parmi les candidats volontaires.

et 6 représentants titulaires et suppléants pour le « **collège des associations et des acteurs locaux** » qui peuvent être des associations, des artisans, des commerçants, des professions libérales, des parents d'élèves... et répartis comme suit :

- 1/3 tirés au sort à partir des listes électorales,
- 1/3 tirés au sort à partir des listes des bailleurs,
- 1/3 tirés au sort parmi les candidats volontaires.

Le tirage au sort des membres des premiers Conseils citoyens s'est effectué le Mercredi 17 juin de 13h30 à 15h00 au Palais ducal, en présence du Maire de Nevers et Président de Nevers Agglomération. Un dossier de presse a été réalisé à cette occasion.

2.3. LE CALENDRIER D'ELABORATION

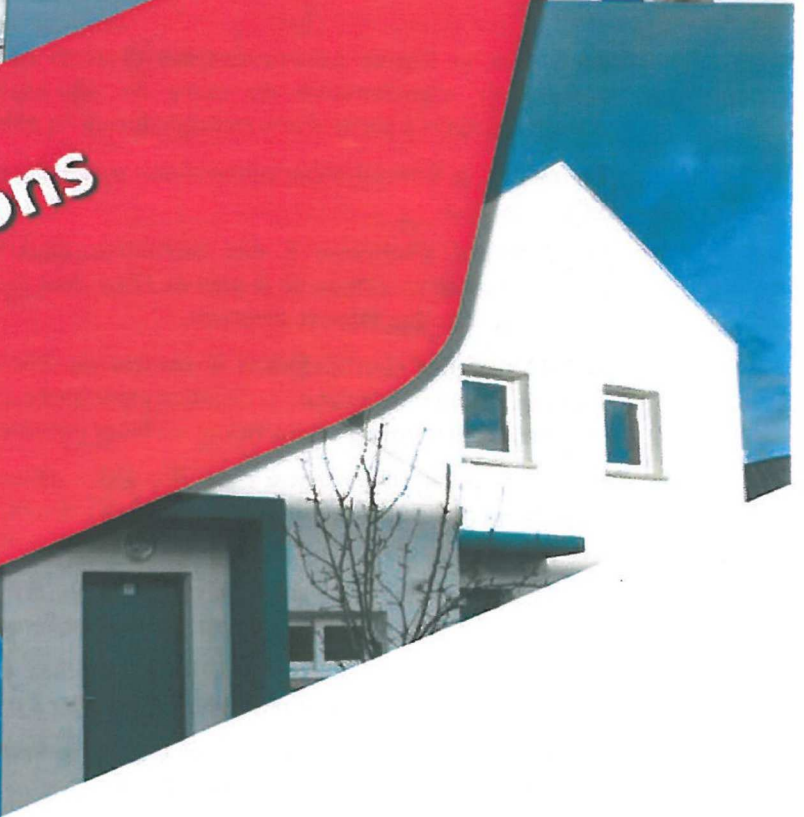
Le contrat de ville nouvelle génération doit être élaboré avant le 30 juin 2015.

L'élaboration du contrat de ville est prévue suivant 4 phases :

- ✓ Phase 1 : travail interne à l'État et aux collectivités (entre le 8 janvier et le 4 février 2015).
- ✓ Phase 2 : constitution d'un comité de pilotage, comité technique et des groupes de travail thématiques « piliers ». (entre le 4 février et le 30 mars 2015)
- ✓ Phase 3 : élaboration du diagnostic et validation des orientations stratégiques par le comité de pilotage. (entre le 16 février et le 30 mars 2015)
- ✓ Phase 4 : travail des groupes thématiques sur les plans d'actions et les engagements de droit commun. Validation par le comité de pilotage. Formalisation du contrat de ville avant le 30 juin 2015 et signature fin septembre/début octobre 2015.



**Les axes d'actions
prioritaires**



PARTIE 3 : LES AXES D' ACTIONS PRIORITAIRES

3.1. LA PRESENTATION DES 4 PILIERS ET PRIORITES TRANSVERSALES

Comme le prévoit l'article 6 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, les nouveaux contrats de ville sont signés à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'État représenté par le préfet du département, et d'autre part, le président de l'Établissement public de coopération intercommunale et les maires des communes concernées.

Aussi, la loi prescrit la signature du contrat de ville par la Région et le Département, à tout le moins au titre de leurs compétences d'attribution et le cas échéant au titre d'engagements volontaires sur le renouvellement urbain et la cohésion sociale.

Le contrat de ville mobilise en outre une large communauté d'acteurs, parmi lesquels le Procureur de la République, le recteur d'académie, les bailleurs sociaux, l'Agence Régionale de la santé, la Caisse d'Allocations familiales, la direction territoriale de la Caisse des dépôts, Pôle Emploi et les missions locales, la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et de l'artisanat, les principaux acteurs économiques, le tissu associatif local et les habitants...

Dans le cadre du Contrat de ville de Nevers Agglomération, chaque signataire a activement participé à l'élaboration du contrat de ville.

En effet, la politique de la ville est une des actions du volet territorial du Contrat de Plan État-Région (CPER), à travers la conclusion des contrats de ville, démontrant la volonté commune de l'État et de la Région d'agir ensemble pour améliorer la situation des habitants des quartiers prioritaires de la ville.

Ainsi, État et Région poursuivent des objectifs communs liés aux enjeux d'attractivité, d'accès à l'emploi et d'amélioration du cadre de vie. Les deux institutions sont intervenues de façon complémentaire à partir d'une stratégie locale de cohésion sociale et urbaine.

De même, le Conseil départemental est particulièrement concerné par l'élaboration du contrat de ville.

Ce dispositif s'intéresse à des territoires départementaux qui même s'ils font l'objet d'une reconnaissance spécifique de la part de l'État dans le cadre de la géographie prioritaire de la politique de la ville, sont des espaces nivernais.

Les thématiques abordées dans le contrat de ville chevauchent des compétences départementales (collège, habitat, insertion, prévention spécialisée,...) mobilisées au quotidien pour répondre aux besoins des territoires concernés et de leurs habitants.

Les contrats de ville visent à répondre à des difficultés touchant des publics privilégiés du Conseil Départemental puisque relevant souvent des divers dispositifs d'accompagnement social dont il a la charge.

Le contrat de ville est avant tout un projet de territoire global relevant des communes. C'est une stratégie de développement durable privilégiant l'entrée par les bénéficiaires.

Pour l'ensemble des partenaires, les démarches collectives et les visions stratégiques partagées permettront d'agir positivement pour le territoire grâce à la mise en œuvre du contrat de ville.

Par circulaire n° 5729/SG du 30 juillet 2014, le Premier ministre a précisé que les contrats doivent être construits **autour de quatre piliers**:

Pilier « cohésion sociale » ; Tout en prêtant une attention particulière aux familles monoparentales et à la solidarité intergénérationnelle, ce pilier doit prendre en compte les questions de mobilisation de ressources dans les champs de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la

délinquance, de la santé et du sport. Assurant la définition d'une stratégie territoriale d'accès aux droits, il est par ailleurs appelé à prévoir des mesures de soutien aux associations susceptibles de les faire bénéficier du "choc de simplification".

La Région est particulièrement attentive à la création, au maintien ou au développement de lien social en lien avec l'aménagement du cadre de vie qui fait partie du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain ».

Le Conseil Départemental est fortement présent dans ces quartiers par des services publics (sites médico-sociaux, implantation administrative, ...) mais aussi par des soutiens financiers importants aux communes, dans la mise en place de leurs équipements de proximité et dans les actions culturelles ou sportives favorisant le développement du lien social.

Par ailleurs, le Conseil Départemental souhaite qu'un conseil départemental de prévention de la délinquance puisse être réuni pour offrir un cadre commun aux réflexions engagées sur les thèmes de la prévention de la délinquance et valeurs de la République.

Pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » ; En ayant comme objectif l'amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants, ce pilier doit assurer la programmation de créations d'équipements tout en visant la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans les quartiers. Il est attentif à la question de l'amélioration des relations entre la police et la population des quartiers. Pour les quartiers concernés par les nouveaux projets de renouvellement urbain, les contrats de ville doivent fixer les grands objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale dans lesquels s'inscriront ultérieurement les conventions passées par l'ANRU en vue de la réalisation de ces projets.

Par ce volet, la Région entend favoriser la qualité des logements et des équipements publics et réduire la consommation d'énergie ainsi que l'attractivité des quartiers par l'aménagement du cadre de vie.

Le Conseil départemental s'intéresse également aux opérations de renouvellement urbain compte tenu de son implication forte dans les territoires concernés.

Pilier « développement économique, emploi, accès à la formation et insertion professionnelle » ; ce pilier doit veiller à assurer le développement économique et l'accès à l'emploi dans les quartiers prioritaires, la présence des opérateurs emploi-insertion de droit commun dans les quartiers tout en fléchant les emplois aidés et les aides à l'emploi vers les jeunes issus de ces quartiers dans lesquels, par ailleurs, le soutien à l'entrepreneuriat doit être organisé. Ce pilier pourra mobiliser les engagements financiers de la Caisse des dépôts et consignations et de l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA).

L'objectif est la réduction de moitié sur la durée des contrats des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes.

La Région entend plus précisément favoriser l'accès à l'information, à l'orientation, à la formation et à l'emploi en levant les freins annexes, à la formation et à l'emploi ; en allant à la rencontre des jeunes des quartiers ; en facilitant l'accès à l'orientation professionnelle ; en facilitant la création d'activités.

Le Conseil départemental était également présent au sein du groupe de travail afin d'apporter sa pleine contribution grâce notamment à la participation des travailleurs sociaux en partenariat avec le Pôle emploi pour faciliter un retour à l'emploi et un meilleur accompagnement.

Pilier « valeurs de la République et citoyenneté » ; Ce pilier a pour objectif de lutter contre le malaise démocratique dont la France souffre depuis quelques années. Cette souffrance s'est malheureusement intensifiée depuis les attentats de janvier 2015. Il s'agit alors de réaffirmer les valeurs de la République et de redonner confiance aux citoyens par une République ferme et bienveillante, forte et généreuse au travers de réalisations concrètes en faisant vivre l'égalité et renforcer la citoyenneté.

Ce pilier veillera à la mise en place de mesures concrètes définies lors du comité interministériel du 6 mars 2015 piloté par le Premier Ministre telles que le parcours citoyen, le droit universel au service civique, la réserve citoyenne, réaffirmer la laïcité comme une valeur fondamentale de la fonction publique. Ces actions pourront être développées par l'intermédiaire de l'école, du sport, de la culture.

Pour l'ensemble des partenaires, il s'agit avant tout d'une concertation commune afin de mobiliser les actions utiles et nécessaires à mettre en œuvre.

A ces quatre piliers s'ajoutent trois priorités transversales obligatoires:

- **la jeunesse**
- **L'égalité femmes/hommes**
- **La lutte contre les discriminations**

Elles traduisent l'engagement des partenaires signataires en faveur des valeurs républicaines : citoyenneté, laïcité, lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

La circulaire du Premier Ministre n° 5729/SG du 30 juillet 2014 précise que les contrats doivent faire l'application d'une " clause du territoire le plus favorisé " par une mobilisation des outils de droit commun supérieure à la moyenne et la recherche, pour les projets de renouvellement urbain contractualisés avec l'Anru, de l'excellence numérique et environnementale.

Enfin, la circulaire du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports du 15 octobre 2014 a réaffirmé l'enjeu de cohérence globale du contrat et rappelé les facteurs essentiels de réussite de la nouvelle contractualisation :

- mobilisation prioritaire du droit commun
- mobilisation de moyens financiers
- mobilisation de l'offre de services
- adaptation qualitative des dispositifs, moyens et actions de droit commun pour prendre en compte les spécificités d'un territoire ou des publics.
- caractère intégré du contrat élaboré en co-construction avec les habitants des quartiers prioritaires avec l'enjeu de leur participation tout au long de la mise en œuvre du contrat de ville.

Les priorités transversales ont été directement intégrées dans les piliers du contrat de ville.



Le pilier cohésion sociale

3.2. LE PILIER COHESION SOCIALE

3.2.1. LA PERSEVERANCE SCOLAIRE, REUSSITE EDUCATIVE ET SOCIALE

Le rôle de l'école et de toute la communauté éducative est de former des citoyens responsables et de transmettre aux jeunes des connaissances et une culture commune basée sur les valeurs fondamentales de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, de tolérance et de respect.

La notion de réussite ne se limite pas au cadre scolaire. Et l'école ne peut faire face seule aux conditions sociales et familiales et aux difficultés socio-éducatives qui agissent, notamment, sur la réalité scolaire. La réussite éducative, développée dans le cadre de la politique de la ville, doit mettre l'accent sur l'ensemble des aspects socio-éducatifs, qui touchent aux conditions matérielles des familles et qui ont un impact sur la scolarité, la socialisation et l'intégration.

Cet engagement est affirmé avec force par le Préfet, l'Académie, l'Agglomération, la Ville de NEVERS et les autres partenaires du contrat.

La réussite scolaire et éducative est un facteur déterminant d'épanouissement, d'insertion sociale et professionnelle dont il faut que chaque jeune soit pleinement acteur.

Dans le cadre du contrat de Ville, chaque institution, éducation nationale, collectivité, partenaires associatifs, a un rôle à jouer pour faire vivre et transmettre au quotidien les valeurs de la République, accompagner chaque jeune dans la construction de son avenir en tant que citoyen autonome et responsable.

Au titre du rôle participatif des partenaires, trois chartes d'entreprises et quartiers (convention régionale d'engagement pour la région Bourgogne) ont été signées avec l'Etat.

Les entreprises signataires sont CARREFOUR, ENGIE et le GROUPE LA POSTE.

Dans les cadre des conventions d'engagement, les trois entreprises s'engagent à mieux faire connaître l'entreprise, le monde économique et les métiers aux élèves, enseignants et parents d'élève et de développer l'accueil, l'accompagnement, le tutorat de collégiens, lycéens ou étudiants.

Les entreprises CARREFOUR, ENGIE et le GROUPE LA POSTE s'engagent :

- A accueillir des élèves de 3^{ème} issus des quartiers politique de la ville pour les stages découverte (classes de collègue)
- Organiser une rencontre d'une demi-journée pour faire découvrir les métiers.
- A accueillir des lycéens de la voie professionnelle issus des quartiers prioritaires pour les périodes de stage en milieu professionnel, tout en précisant que ce stage pourra également concerner des niveaux de qualification de l'enseignement supérieur.
- Informer les établissements scolaires des évolutions technologiques, économiques et organisationnelles des métiers du champ professionnel des trois entreprises.
- A proposer dans le cadre d'actions d'informations des enseignants, des interventions de professionnels sur des savoirs concrets et opérationnels et accueillir des enseignants et conseillers d'orientation sur les sites.
- A partager un réseau international ou européen de professionnels pour la mise en œuvre de projet à dimension européenne ou internationale, des établissements scolaires avec lesquels elle collabore.

3.2.1.1. DIAGNOSTIC

▲ ETAT DES LIEUX ET DONNEES CHIFFREES

Sur le plan général, le constat fait état d'une population jeune, féminine, majoritairement monoparentale sur Les Courlis et Bord de Loire, plus âgée sur le Banlay et une plus grande proportion d'immigrés sur La Grande Pâtur.

Le taux d'emploi est faible notamment chez les jeunes.

Le parc de logement comporte une forte vacance notamment sur le quartier Les Courlis.

L'accès aux soins est favorable, mais un état de santé des personnes plutôt préoccupant.

↳ **Éléments chiffrés de la population scolaire :**

- **sur le nombre d'élèves issus des QPV :**

Il y a **1 233 élèves dans le 1^{er} degré** en Quartier prioritaire de la ville qui se répartissent dans 7 écoles au travers des différents quartiers.

Dans le second degré, **466 élèves** sur 1 048 élèves scolarisés dans les 3 collèges sont issus des quartiers prioritaires de la ville soit 44,5%.

- **résultats au diplôme national du Brevet (DNB)**

62,6% des élèves de 3^{ème} résidant dans les quartiers prioritaires de la ville ont obtenu le DNB.

Le taux de réussite départemental est de 84,5%.

- **orientation**

43 élèves sur 91 soit 47,2 % ont obtenu une décision d'orientation favorable vers la seconde GT contre 68,5% au niveau départemental.

Sur les 43 élèves, **3** ont fait une demande d'affectation en 2nde professionnelle.

40 élèves ont obtenu une décision d'orientation vers la 2nde professionnelle et 8 une décision d'orientation en 1^{ère} année de CAP.

Conclusions :

Peu de mobilité géographique : le choix des élèves demandant la voie professionnelle est donc marqué par le désir de ne pas s'éloigner de l'agglomération de Nevers, ce qui occulte certains projets professionnels, dont les diplômes ne se préparent pas sur Nevers.

Des choix très sexués : les filles demandent le lycée professionnel Jean Rostand tandis que les garçons demandent le lycée professionnel Pierre Bérégozovoy.

- **Décrochage scolaire**

Dans le cadre de la campagne de novembre 2013, 64 jeunes injoignables de la liste de la PSAD de NEVERS, **12 jeunes dépendaient des quartiers prioritaires de la ville soit 18,8%.**

- **Éléments relatifs aux conseils de discipline, infractions en milieu scolaire et absentéisme**

21% des conseils de discipline organisés dans le département (2012-2014) ont concerné 2 des 3 établissements publics situés en QPV de NEVERS, alors que les effectifs de ces 3 établissements représentent 11,5 % des effectifs globaux du département.

Concernant les infractions et incidents en milieu scolaire, **16 %** de la totalité des faits déclarés sur l'ensemble du département, soit **5 faits sur 31** issus des 3 collèges de NEVERS dans les QPV.

Concernant l'absentéisme, il est de 1,06 % pour l'ensemble du département tous niveaux confondus.

A l'école élémentaire, il concerne **5 élèves** en école politique de la ville.

Au collège, le taux est de **0,53%** en établissements politiques de la ville contre 1,57 % sur le département.

L'absentéisme reste contenu car des moyens mis en place prouvent leur efficacité.

Concernant le harcèlement, **3 faits recensés** dans les QPV contre 26 sur le département.

↳ **Accès au droit et à l'éducation**

Un constat est établi sur le soutien à la parentalité, l'action sociale, l'accès aux soins et l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture.

- **Pour le soutien à la parentalité**

Il existe un dispositif piloté par la CAF correspondant à une demande des familles intitulé REAAP/CLAS.

Il ressort des éléments de diagnostic, une concentration des actions sur Nevers/Agglomération avec des effets positifs constatés en raison d'une dynamique de participation et de valorisation des parents.

Il peut aussi être retenu des actions politique de la ville telles que l'AFPLI, les Centres sociaux QPV et le Dispositif de réussite éducative.

- **Pour l'action sociale menée par le Conseil Départemental**

Par l'intermédiaire de l'Aide sociale à l'enfance, des actions de prévention des difficultés éducatives ont été mises en place.

De même, le Conseil départemental a pu assurer un système d'accompagnement des parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales et situations de crises.

Une démarche contractualisée avec les parents pour une intervention à domicile pour protection de l'enfant est appliquée.

Enfin, le Conseil départemental participe aux frais d'inscription aux concours d'entrée dans les écoles de formation : 6 jeunes bénéficiaires issus des QPV.

- **Pour l'accès aux soins**

L'Accès aux soins est difficile pour certaines familles et il y a une liste d'attente importante dans les structures de droit commun.

Les difficultés résident également par l'absence de médecins généralistes ou spécialistes et des départs à la retraite des médecins dans les quartiers.

En parallèle, des actions positives ont été mises en place telles que la création d'une maison de la prévention et de l'Accès aux soins en 2007 en lien avec la Mutualité Française Bourguignonne dans le cadre du dispositif de réussite éducative, un contrat local de santé finalisé sur le territoire du Pays Nevers-Sud Nivernais, ou encore la création d'un centre de santé afin de favoriser l'accès aux soins pour les habitants des QPV.

Enfin, la consultation des nourrissons est mise en place dans les quartiers prioritaires de la ville pour favoriser l'accès aux soins.

- **Pour l'accès au sport, aux loisirs et à la culture**

Le constat est le suivant : Existence et fréquentation des infrastructures,

Grâce au dispositif de réussite éducative, mise en place d'un accompagnement vers les activités socio-culturelles et sportives.

Distribution de coupons sport

J'BOX 58 pour les 14/25 ans : il s'agit d'un dispositif de la politique jeunesse du Conseil départemental pour favoriser une dynamique d'initiatives et de responsabilisation des jeunes et il concerne 139 jeunes issus des QPV.

▲ ATOUTS ET FAIBLESSES

Atouts communs aux quartiers :

De **nombreuses actions de soutien à la scolarité** et à la parentalité avec des partenaires qui travaillent en réseau.

Des actions spécifiques pour **rapprocher les familles des établissements scolaires** et agir sur la réussite et l'orientation des élèves.

Une **action sociale implantée dans les quartiers**.

Des services de soins de proximité et hospitalier proches.

Des actions de prévention et de promotion de la santé.

Une offre culturelle, de loisirs et de sports importante avec de nombreuses structures et ressources à proximité des quartiers.

↘ **Atouts pour les quartiers du BANLAY et BORDS DE LOIRE/COURLIS**

Au Banlay, forte implication dans le dispositif CLAS en cohérence avec celui de la réussite éducative des actions familles adaptées à la problématique du quartier.

Pour le quartier Bords de Loire - les Courlis, il existe un centre socio-culturel, une association de prévention avec 4 éducateurs, une classe passerelle « Nougatine » et deux écoles primaires avec un accompagnement scolaire, un collège avec des actions importantes (accompagnement scolaire avec le CSCB, ouvrir l'école aux parents, adulte relais, UNSS, FSE)

Il existe également un équipement sportif (gymnase, terrain de sport, tennis de table, boulodrome).

La Loire et un espace naturel sont à proximité du quartier.

Le centre social a une forte action sur les enfants et les jeunes du quartier. La ludothèque est un outil intéressant et qui permet un fort rapprochement avec les écoles.

Il y a également une forte implication du référent familles dans les actions CLAS.

↘ **Faiblesses communes aux quartiers**

Implication des familles difficile dans la scolarité des enfants.

Pas de lieu structurant de proximité dédié à la lecture publique.

Pas de formalisation de l'offre culturelle en partenariat avec la DRAC, la Communauté d'Agglomération et l'éducation nationale sur temps scolaire, périscolaire ou hors temps scolaire.

Peu de propositions d'activités culturelles situées en dehors du quartier.

Peu de réseau de transports urbains le soir.

Diminution du financement des actions CLAS qui en limite le développement.

Un état de santé des populations préoccupant.

↘ **Faiblesses constatées pour le quartier BORDS DE LOIRE / COURLIS**

Éloignement du centre-ville et des commerces pour les Courlis-bord.

Éloignement des structures culturelles.

3.2.1.2. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Prenant la pleine mesure de ces constats, en cohérence et en complémentarité avec la politique d'éducation prioritaire, le contrat de Ville met en œuvre les principes suivants :

- ↳ **la complémentarité et la coopération éducatives, pour une meilleure articulation de l'ensemble des stratégies et actions menées par les acteurs publics et associatifs en veillant à la cohérence des actions menées pendant les différents temps de vie de l'enfant.**

Favoriser la scolarisation des – 3 ans

Développer le dispositif « Plus de maîtres que de classes »

Maintien des RASED

Lutter contre l'illettrisme : dispositif d'auxiliaire éducatif en classe de CP

Généraliser les classes passerelles pour prévenir le décrochage et sécuriser les parcours.

Développer l'offre locale d'études professionnalisantes et/ou supérieures

Accompagnement des étudiants et des familles

- ↳ **la mobilisation et l'implication des enfants et des jeunes, acteurs de leurs parcours de compétences, et l'accompagnement des parents dans leur rôle de co-éducateurs.**

Favoriser les échanges entre les parents et l'école

Créer des Espaces Parents

Développer l'interprétariat pour les parents non francophones

Développer les liens des partenaires éducatifs et sociaux

- ↳ **le développement de l'éducation artistique et culturelle.**

Ouverture aux arts et à la culture

Ouverture à l'international

Compréhension citoyenne : Favoriser la visibilité de l'action publique et des institutions

Connaissance et rencontre de l'autre : Développer les espaces de rencontre et d'échange.

3.2.1.3. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Au regard du diagnostic, des enjeux et orientations stratégiques, plusieurs axes majeurs sont retenus à savoir :

- Créer les conditions favorables à la réussite.
- Soutenir la réussite et susciter l'ambition.
- Donner des repères pour réussir

De ces axes majeurs, 7 objectifs sont définis :

Objectif n°1 : Prendre soin de soi et des autres = **cf fiches objectifs Promotion de la santé**

Objectif n°2 : Vivre ensemble, s'ouvrir aux autres, valoriser les pratiques et les compétences

Objectif n°3 : Aider à la scolarité et permettre des parcours adaptés

Objectif n°4 : Susciter l'ambition et permettre des parcours adaptés

Objectif n°5 : Comprendre et partager les valeurs de la République

Objectif n°6 : Comprendre les attentes de l'école et construire une relation de confiance

Objectif n°7 : Favoriser la diversification des parcours et conjuguer culture et territoire

Objectif n°1 Prendre soin de soi et des autres	Persévérance Scolaire et Réussite Éducative
Données clefs et contexte La démographie médicale et paramédicale constitue un enjeu fort en matière de santé sur la ville de Nevers. La vocation des maisons et centres de santé est de faciliter l'identification des ressources locales par les habitants, d'améliorer la prévention mais également de rendre les conditions d'installation des personnels de santé plus faciles.	
SE REPORTER AUX OBJECTIFS OPERATIONNELS DE LA PROMOTION DE LA SANTE 3.2.2.3	
Territoires concernés Quartiers prioritaires : Grande pâture (priorité I pour l'implantation d'une maison de la santé), Baratte-Courlis, Banlay, Bords de Loire	
Exemples d'Actions proposées <ul style="list-style-type: none"> • Existantes à faire évoluer : oui • Nouvelles à initier : créer une dynamique de regroupement des professionnels de santé et aboutir à leur implantation coordonnée en QPV ; développement de la prévention entre acteurs de la prévention et du soin ; 	
Publics ciblés Les professionnels de santé, établissements de soins, opérateurs de prévention, habitants des quartiers politique de la ville	
Pilote : Mairie de Nevers Partenaires mobilisés : Professionnels de santé, Etablissements de soin, Opérateurs de prévention, Agglomération de Nevers, Ville de Nevers, ARS, Conseil Départemental, Conseil Régional, PNSN, MPAS, Centre de santé communautaire, Résadia, IREPS,	
Calendrier prévisionnel -durée du contrat local de santé	

Objectif n°2 :Vivre ensemble, s'ouvrir aux autres, valoriser les pratiques et les compétences	Persévérance Scolaire et Réussite Educative Créer les conditions favorables à la réussite
<p>Données clefs et contexte La jeunesse neversoise déplore souvent le manque de dynamisme de son territoire ainsi que le manque d'offre culturelle, sportive ou de loisir correspondant à ses attentes. - En accentuant le partenariat avec les structures culturelles soutenues par la DRAC bien implantées sur le territoire, l'offre culturelle gagnera en pertinence au regard des publics jeunes visés. - En favorisant la pratique artistique sur le temps scolaire et en dehors de celui-ci, les élèves pourront bénéficier d'expérimentations culturelles variées, leurs goûts pouvant alors évoluer vers une plus grande ouverture.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Buts à atteindre : <ul style="list-style-type: none"> - Elargir le champ des pratiques culturelles sportives et de loisir des jeunes des quartiers - Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté par le biais de l'action associative - Amener les jeunes à adhérer plus largement à l'offre culturelle, sportive ou de loisirs de l'agglomération - Mettre la lecture et l'accès au savoir au centre des pratiques culturelles et éducatives • Impacts attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'implication des jeunes des quartiers dans la vie culturelle et associative de l'agglomération, les inciter à adhérer à un projet collectif - Valoriser l'expression des jeunes émergeant des pratiques artistiques et culturelles, les aider à expérimenter d'autres émotions, à élargir leur regard - Accroître et diversifier leurs pratiques culturelles, sportives et de loisirs • Moyens à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> -Mettre davantage en cohérence des acteurs de la vie culturelle et mieux faire connaître l'offre, proposer une offre tarifaire adaptée aux jeunes , via un passeport culturel jeunes - poursuivre les classes à projet artistique et culturel (PAC) - sur le temps scolaire, maîtrise de la langue (aide individualisée, axe important du projet d'école) - hors temps scolaire, politique de lecture publique (médiathèque) - valorisation des langues d'origine (laboratoire de langues à la médiathèque, enseignement des langues et cultures d'origine (ELCO)) • Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : Soutien aux structures culturelles, associations, crédits + financement des collectivités locales... • Plans et schémas mobilisables : • Critères d'évaluation : Nouveaux participants aux activités, % filles garçons, réalisations, presse, fréquentation des spectacles, nombre de junior associations créées 	
Territoires concernés	
<p>Quartiers prioritaires :Tous Territoires de veille active :Tous Autres territoires :</p> <p style="text-align: center;">Exemples d'actions proposées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existantes à faire évoluer : Soutenir, promouvoir et faciliter l'action collective des jeunes et leur permettre de s'associer pour apprendre à devenir des citoyens à part entière • Nouvelles à initier : Permettre l'expérimentation des pratiques artistiques et culturelles diverses pour évoluer vers une plus grande ouverture ; Développer la communication autour de l'offre locale culturelle, sportive et de loisirs 	
Publics ciblés Tous les jeunes	
Pilote et partenaires mobilisés Ville de Nevers - FOL –Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	
Calendrier prévisionnel Durée du contrat de ville, action à pérenniser	
Liens avec	

<p>Objectif n°3 Aider à la scolarité Et permettre des parcours adaptés</p>	<p>Persévérance scolaire, Réussite éducative Soutenir la réussite et susciter l'ambition</p>
<p>Données clefs et contexte</p> <p>Afin de soutenir la réussite scolaire, il est nécessaire de mettre en place un accompagnement individualisé des jeunes dans une prise en charge globale de l'enfant. Cet aide à la scolarité s'accompagne d'actions collectives qui permettent aux enfants de bénéficier de parcours adaptés dans leur scolarité.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Buts à atteindre : Prévenir le décrochage scolaire en proposant un engagement civique, en favorisant l'accès aux administrations pour effectuer des stages, et permettre un accompagnement individualisé dans le cadre d'une prise en charge globale de l'enfant en lien avec les acteurs de l'éducation, des loisirs et de la santé. • Impacts attendus : Rendre les parents et les enfants acteurs de leur parcours scolaire ; Lutter contre le décrochage scolaire en permettant un parcours adapté favorisant l'engagement des jeunes ; Aider à la scolarité les élèves de 3ème pour la réalisation de leur stage d'observation en administration. • Moyens à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Pérennisation du Dispositif de Réussite Educative - Proposer un engagement civique et citoyen ou un Service Civique à de jeunes décrocheurs - Recenser les services des administrations de l'État susceptibles d'être un lieu de stage intéressant pour les jeunes de 3ème des établissements en QPV. • Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : État, Conseil Départemental, Agglomération de Nevers, Ville de Nevers, CAF, ARS • Critères dévaluation : Nombre d'enfants accueillis par le DRE ; Nombre de jeunes en Service Civique ; Nombre d'élèves accueillis en stage d'observation. 	
<p style="text-align: center;">Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : Baratte-Courlis, Banlay, Grande-Pâturage, Bords de Loire Territoires de veille active : Autres territoires :</p>	
<p style="text-align: center;">Exemples d'actions proposées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existantes à reconduire : Pérennisation du DRE ; Accueil de jeunes de 3ème en stage d'observation en administration ; • Existantes à faire évoluer : Le Service Civique pour lutter contre le décrochage scolaire (expérimenté en 2014) Proposer aux jeunes décrocheurs par le biais de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), une mission de service civique portée par des valeurs citoyennes (reprenre une activité, connaître les valeurs associatives, redonner des perspectives pour l'avenir) • Nouvelles à initier : 	
<p>Publics ciblés : Elèves des QPV – Elèves de 3ème des QPV - Jeunes décrocheurs issus des QPV -</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : GIP-DSU - FOL 58 – Education Nationale – CD 58 - CAF</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : 2015 – 2020</p>	
<p>Liens avec : Valeurs de la République et citoyenneté</p>	

Objectif n° 4 Susciter l'ambition et permettre des parcours adaptés	Persévérance scolaire, Réussite éducative Soutenir la réussite et susciter l'ambition
Données clefs et contexte	
<ul style="list-style-type: none"> • Buts à atteindre : L'Education Nationale doit développer la capacité de notre système éducatif à adapter les parcours des élèves et à remédier à leurs difficultés. • Impacts attendus : Les dispositifs proposés sont des outils susceptibles d'enrichir les propositions d'orientation car ils visent à accompagner un élève en difficulté dans la construction d'un projet constructif et réaliste avant qu'il ne soit en rupture avec le système scolaire, mais aussi à favoriser l'ambition et l'orientation vers une formation d'un niveau supérieur. • Moyens à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Reconstitution du dispositif Classe Relais pour lutter contre le décrochage scolaire - Maintien du dispositif Internat de la Réussite - Mise en œuvre des classes passerelles pour les élèves de lycées généraux et technologiques (LGT) qui souhaitent rejoindre une formation en lycées professionnels - Maintien des "Cordées de la Réussite" pour favoriser l'engagement vers l'enseignement supérieur • Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : FSE, CGET, Education Nationale, Conseil Départemental, Agglomération de Nevers, Ville de Nevers • Critères d'évaluation : Bilan annuel de la Classe Relais ; taux de réussite aux examens et poursuites d'études des élèves ayant opté pour un changement de parcours ou étant suivi dans les Cordées de la Réussite ; 	
Territoires concernés	
<p>Quartiers prioritaires : Baratte-Courlis, Banlay, Grande-Pâturage, Bords de Loire Territoires de veille active : Autres territoires :</p>	
Exemples d'actions proposées	
<ul style="list-style-type: none"> • Existantes à reconduire : Reconstitution de la Classe Relais – Maintien du dispositif Internat de la Réussite - Pérennisation du dispositif Classes Passerelles - • Existantes à faire évoluer : Poursuite des Cordées de la réussite et élargissement des partenariats avec l'enseignement supérieur : Faculté de Droit • Nouvelles à initier : 	
Publics ciblés : Elèves des QPV – Elèves de 3 ^{ème} des QPV – Jeunes décrocheurs issus des QPV -	
Pilote et partenaires mobilisés : Education Nationale – Université de Bourgogne – ISAT – IFSI – Entreprises privées	
Calendrier prévisionnel : 2015 – 2020	
Liens avec :	

Objectif n° 5 comprendre et partager les valeurs de la République	Persévérance Scolaire et Réussite Educative Donner des repères pour réussir
Données clefs et contexte Le besoin de repères forts et fédérateurs a été identifié par l'ensemble des équipes éducatives et pédagogiques des établissements de l'agglomération de Nevers.	
<ul style="list-style-type: none"> • Buts à atteindre : Eduquer à la citoyenneté, sensibiliser à des valeurs fortes « liberté égalité fraternité » respect des droits humains Doter les acteurs éducatifs (enseignants, travailleurs sociaux, animateurs...) de ressources spécialisées sur ces thématiques et permettre aux jeunes et leur famille de s'approprier et connaître le fonctionnement des institutions • Impacts attendus : Stimuler la discussion des échanges sur les notions de fraternité, de solidarité, les notions de la devise de la république • Moyens à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Opération « jouons la carte de la fraternité » envoi de cartes postales par des élèves et des jeunes, à des destinataires choisis de manière aléatoire. Les images choisies représentent la diversité et invitent chacun à s'interroger sur ses préjugés. Les messages peuvent prendre diverses formes (poème, acrostiche, recette...) Les destinataires peuvent répondre à l'aide d'un coupon. - Création d'un centre de ressources spécialisé autour de la thématique des valeurs républicaines - Mise en place de manifestations ou d'actions sur la thématique des droits humains - Mobiliser les enseignants des QPV autour de la participation au CNRD - Conseil Municipal des jeunes et des enfants - Alternative aux sanctions disciplinaires • Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : Ville, DRAC, ONAC, conseil départemental, partenaires privés • Plans et schémas mobilisables : • Critères dévaluation : Nombre et type d'actions ; Nombre d'utilisateurs du centre ressources ; Nombre d'enfants impliqués 	
<p style="text-align: center;">Territoires concernés</p> Quartiers prioritaires : Baratte-Courlis, Banlay, Grande-Pâtur, Bords de Loire Territoires de veille active : Autres territoires : Pays Nevers Sud Nivernais	
<p style="text-align: center;">Exemples d'actions proposées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existantes à reconduire : Opération "Jouons la carte de la fraternité" – Centre de ressources spécialisé – Education à la citoyenneté et aux droits humains (Festival des Droits Humains) – Sensibiliser à la mémoire, l'engagement et aux valeurs du monde combattant (Concours National de la résistance et de la déportation) – Favoriser la connaissances des institutions : Conseil municipal des enfants et des jeunes • Existantes à faire évoluer : • Nouvelles à initier : Créer un parcours citoyen comme alternative aux sanctions disciplinaires en établissement scolaire 	
Publics ciblés : Enfants et adolescents – Professionnels de l'éducation	
Pilote et partenaires mobilisés FOL – Ville de Nevers – Education Nationale – ONAC - Associations	
Calendrier prévisionnel 2015 – 2020	
Liens avec : Valeurs de la République	

Objectif n° 6 Comprendre les attentes de l'école, construire une relation de confiance	Persévérance scolaire, Réussite éducative Donner des repères pour réussir
Données clefs et contexte La scolarisation précoce comme l'accueil pendant les vacances scolaires ou l'ouverture aux parents sont un moyen efficace pour favoriser la réussite scolaire des enfants dont la famille est éloignée de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles et linguistiques.	
<ul style="list-style-type: none"> • Buts à atteindre : Ouvrir l'école permet de compenser les inégalités, changer le regard porté par les jeunes sur leur établissement, initier une relation de confiance entre les jeunes et les adultes, mais aussi des parents envers l'équipe pédagogique. Soutenir la parentalité. • Impacts attendus : Favoriser la réussite scolaire des élèves en incitant à l'implication des parents au sein de l'école. • Moyens à mettre en œuvre : Développer les structures de type "espace passerelle Nougatine" sur Nevers, favoriser l'accueil des moins de 3 ans, reconduire les opérations "Ecole Ouverte" et favoriser l'ouverture de l'école aux parents. Faciliter les rencontres entre parents ainsi que les rencontres parents-professeurs. Soutien à la parentalité. • Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : État Ministère de l'Intérieur – Education Nationale – Ville de Nevers- DRAC- Financements européens. • Plans et schémas mobilisables : Projet d'école ou d'établissement – Plan de refondation de l'école – Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement à la parentalité. (REAAP) • Critères dévaluation : Nombre d'enfants accueillis ; Nombre de parents inscrits 	
Territoires concernés Quartiers prioritaires : Tous Territoires de veille active : Tous Autres territoires : Education Prioritaire	
Exemples d'actions proposées <ul style="list-style-type: none"> • Existantes à reconduire : Scolarisation des enfants de moins de 3 ans ; Ecole Ouverte au Collège Les Loges ; Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants ; la Mallette des Parents, Café des parents (Centres sociaux) • Existantes à faire évoluer : Développer les espaces passerelles type "Nougatine" des Bords de Loire sur les autres QPV ; • Nouvelles à initier : Espaces parents au sein des établissements scolaires 	
Publics ciblés Enfants de 20 mois à 3 ans ; Collégiens des QPV ; Parents étrangers primo-arrivants	
Pilote et partenaires mobilisés Education Nationale – Ville	
Calendrier prévisionnel Sur la durée du contrat de ville	
Liens avec : Prévention de la délinquance et tranquillité publique	

Objectif n° 7 Favoriser la diversification des parcours Conjuguer culture et territoires	Persévérance scolaire, Réussite éducative Donner des repères pour réussir
Données clefs et contexte Inscrire les arts et la culture dans les processus de transformation sociale et de revalorisation des quartiers pour plus d'équité sociale et éducative en vue de l'affirmation de la dignité de chacun et de la construction de passerelles de cohésion sociale. A partir d'enjeux forts tels que le partenariat, la transversalité, la participation des habitants et le rôle des artistes, il s'agit de penser les espaces de rencontres entre l'œuvre et le public et d'envisager les conditions d'appropriation de l'action culturelle par la population et sa valorisation dans et hors des quartiers. Ouvrir les élèves sur le monde permet d'éclairer leurs perspectives et leurs ambitions.	
<ul style="list-style-type: none"> • Buts à atteindre : Développer l'accès à la pratique et à la création artistiques et renforcer la diffusion culturelle. Donner de l'ambition aux espaces culturels locaux et favoriser les politiques de circulation entre territoires. Favoriser la mobilité internationale. • Impacts attendus : développement de l'attractivité du territoire et accroissement du désenclavement des quartiers et de leur ouverture sur le reste de la ville. Réduction des inégalités territoriales d'accès à la culture tout en favorisant la mobilité. • Moyens à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Développer la coopération entre les différents partenaires par la contractualisation : contrats locaux d'éducation artistique (CLEA), contrat territoire lecture (CTL), notamment l'Éducation nationale durant les temps scolaires, péri et hors scolaires, - développer les résidences d'artistes avec des projets en co-construction, - Mobiliser les équipements culturels structurant locaux, départementaux et régionaux (scènes nationales, scènes conventionnées, musées, médiathèques). - Solliciter les services éducatifs des lieux culturels structurants, - Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers pour faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants. • Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : Des crédits conjugués politique de la ville et droit commun (DGD bibliothèque programme 129). Institutions culturelles (scènes nationales, scènes conventionnées, musées, médiathèques.) • Plans et schémas mobilisables : Contrats territoire lecture (CTL) – Contrat locaux d'éducation artistique et culturelle (CLEA) – Dispositifs nationaux : passeurs d'images, Les Portes du Temps Label Ville d'Art et d'Histoire, • Critères d'évaluation : Qualité des partenariats, longévité des projets, équilibre qualité artistique /qualité de la médiation. Une pondération des critères permet d'évaluer plus finement les projets. 	
<p style="text-align: center;">Territoires concernés</p> Quartiers prioritaires : La Grande Pâture et les Bas Montots – Le Banlay – Les Bords de Loire – La Baratte Territoires de veille active :	
<p style="text-align: center;">Exemples d'Actions proposées</p> Existantes à reconduire : Les actions co-construites avec l'association Alarue : Festival Zenfantillage, Service Volontaire Européen Existantes à faire évoluer : Les actions de l'association D'Jazz Nouvelles à initier : « Les Portes du Temps » de Bibractes, Les classes des Mots à la Cité des Mots de la Charité-sur-Loire	
Publics ciblés : jeunes et adultes des quartiers NPV	
Pilote et partenaires mobilisés : ville de Nevers, Education nationale, centre sociaux, bailleurs de fonds Acteurs ressources : Association Alarue, BM de Nevers, Maison de la Culture et de la Nièvre (Nevers), Association D'Jazz, Café Charbon, Archives départementales de la Nièvre (service aux usagers), association Sceni Qua Non, Bibracte « Les portes du Temps » La Cité du Mot de La Charité sur Loire, Centre d'art contemporain de Pougues-Les-Eaux	
Calendrier prévisionnel : sur toute la durée du contrat de ville	
Liens avec :	

3.2.2. LA PROMOTION DE LA SANTE

Le volet santé du contrat de ville doit permettre de construire une stratégie locale de promotion de la santé dont l'objectif est de réduire les inégalités sociales et environnementales de santé.

Il a vocation à s'articuler avec les dispositifs existants :

- ✓ le contrat local de santé du Pays Nevers Sud Nivernais
- ✓ le schéma directeur de l'agglomération de Nevers.

Certaines actions du Contrat Local de Santé (CLS) et du schéma directeur intègrent la dimension politique de la ville.

↳ **Le Contrat Local de Santé du Pays Nevers Sud Nivernais**

Pour rappel, le Pays Nevers Sud Nivernais a décidé de s'engager dans une démarche de contractualisation pour la mise en œuvre d'actions qui tendent à améliorer l'état de santé des habitants.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la politique de santé menée par le pays et l'agglomération de Nevers.

Le CLS du PNSN, signé le 12 décembre 2014, a été élaboré avec les partenaires institutionnels suivants : le Pays, l'ARS, l'Agglomération de Nevers, le Conseil Départemental de la Nièvre et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie 58.

Il décline sur le territoire les axes déterminés dans le Projet Régional de Santé, ses différents schémas et programmes, qui ont été arrêtés par l'ARS de Bourgogne le 29 février 2012, la mise en œuvre du Parcours d'Accès aux Carrières Territoriales, hospitalières et de l'État ainsi que les actions des partenaires ayant souhaité valoriser d'autres actions résultant également de démarches locales de santé.

↳ **Le Schéma directeur de l'Agglomération de Nevers**

L'amélioration de l'état de santé de la population et de l'offre de soin constituera pour la période 2015 - 2017, l'un des fils conducteurs de l'ensemble des actions initiées par la communauté d'agglomération de Nevers et ce quelques soient les compétences communautaires concernées.

• **Les ambitions du schéma directeur de santé :**

Plus particulièrement, l'agglomération de Nevers à travers son schéma directeur de santé s'est donnée pour ambition de :

- Réduire les inégalités d'accès aux soins (organisation de l'offre de soins, accompagnement vers le soin...),
- Renforcer l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé,
- Renforcer la coordination et la coopération entre les professionnels de santé,
- Apporter des réponses aux besoins de santé de la population (lutte contre l'obésité, bilan de santé, lutte contre les addictions...),

En complément de ces objectifs stratégiques, le schéma directeur de santé a également pour ambition de développer avec les acteurs du territoire, un espace d'observation et de dialogue autour de la « santé ». Cet espace constituera un organe de démocratie sanitaire pour l'Agglomération de Nevers.

Ces ambitions viennent compléter celles portées par le Contrat Local de Santé de Nevers Sud Nivernais auquel participe l'Agglomération de Nevers.

- **Les actions développées dans le cadre du schéma directeur de santé :**

Ces ambitions se sont traduites par la rédaction des fiches actions suivantes :

Instaurer une gouvernance locale de la santé :

1. Développer un service territorial de santé au public,
2. Développer un observatoire local et partenarial de la santé,

Développer des équipements structurants :

3. Accompagner le projet de maison des spécialistes de Nevers,
4. Développer un centre local de santé sur l'agglomération de Nevers,

Réduire les inégalités d'accès aux soins :

5. Développer un projet pilote d'accompagnement de la population vers le soin,

Promouvoir les actions en santé environnementale :

6. Engager des actions de sensibilisation en santé environnementale,

Renforcer l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé :

7. Accompagner l'installation des professionnels de santé sur l'agglomération de Nevers,
8. Renforcer l'attractivité de l'agglomération de Nevers auprès des stagiaires,
9. Développer un plan de communication à destination des professionnels de santé et des internes,
10. Développer un schéma local d'organisation de l'offre de soin de premier recours,

S'appuyer sur la santé, levier d'innovation et de création d'emplois :

11. Développer une pépinière d'entreprise spécialisée en santé (living lab),
12. Favoriser l'émergence d'un groupement d'employeurs spécialisé dans le domaine de la santé,

➤ **Le contenu du volet santé du contrat de ville**

Au total, le volet santé du contrat de ville prévoit 9 actions structurées autour de 5 axes stratégiques :

- **La création d'un centre de santé sur l'agglomération de Nevers**

Depuis 2007, la Maison de Prévention et d'Accès aux Soins (MPAS) est en activité dans le quartier de la Grande Pâture. Cette structure, animée par des professionnels de santé, a comme missions de :

- répondre aux carences qui entravent à la réussite éducative de l'enfant (dyslexie, dysorthographe, dyspraxie).
- réaliser un bilan de santé complet en lien avec ceux qui ont déjà été effectués (bilan médecin scolaire) avant l'entrée dans le DRE ;
- accompagner les familles dans la démarche « santé » (mise en relation avec les professionnels de santé et suivi des prescriptions)
- participer mettre en place des actions de prévention dans le domaine de la santé (hygiène buccodentaire, nutrition...) en partenariat avec les acteurs du territoire.

La MPAS constitue une des réponses aux besoins des enfants repérés lors des bilans médicaux scolaires, souffrant de problèmes de santé non pris en charge (en outre, les soins dentaires et les problèmes de vue) et obérant les capacités d'apprentissage. A partir des objectifs du DRE et des besoins identifiés sur ce territoire, besoins similaires pour l'ensemble des quartiers classés en Zone

Urbaine Sensible, le GIP-DSU a confié le 3 septembre 2007, la mise en œuvre du projet de la MPAS à la Mutualité Française de la Nièvre, aujourd'hui Mutualité Française Bourguignonne.

Le projet de Centre de Santé consiste à faire évoluer les missions et le champ d'intervention de la MPAS.

Pour faciliter l'accès aux soins pour tous en lien avec le Projet Régional de Santé de Bourgogne 2012-2016, équipement qui ne serait plus que réservé aux enfants et familles du DRE (MPAS) mais ouvert à tous les habitants, réponse à la faible présence médicale sur les quartiers, **pour** permettre de développer des activités de prévention, d'éducation et de lutte contre la précarité, **pour** renforcer l'offre de soins dans les quartiers, **pour** lever les obstacles financiers dans l'accès aux soins par la pratique du tiers payant de tous les professionnels de la santé, **pour** faciliter la prise en charge des personnes bénéficiaires de la CMU.

- **La création d'un outil de communication de cartographie des ressources locales de santé**

Cet outil vise à favoriser la connaissance des ressources locales en matière de santé auprès des habitants des quartiers politique de la ville.

Manger, Bouger pour une meilleure en santé:

L'objectif attendu ici est le renforcement des actions de prévention autour de la nutrition en milieu scolaire et hors milieu scolaire ainsi que le développement à l'accès à l'activité physique.

Le déploiement et la mise en œuvre d'un programme de développement des compétences psychosociales :

Il s'agit ici de favoriser la formation et l'accompagnement des professionnels des quartiers à la mise en place de projets de promotion de la santé visant à favoriser le développement de projets de compétences psychosociales.

- **La création d'un conseil local en santé mentale avec des actions spécifiques sur les quartiers prioritaires**

Ce conseil vise à coordonner les différents acteurs de la santé mentale au bénéfice des usagers et de la population. Ces acteurs sont multiples : médecins généralistes aux psychiatres, travailleurs sociaux et psychologues du champ médico-social, associations de familles, associations de malades, Groupe d'Entraide Mutuelle mais aussi élus, bailleurs sociaux, forces de police et professionnels de la justice. Il s'agit donc ici de mettre en réseau ces acteurs afin qu'ils puissent élaborer des réponses concertées à des situations complexes; favoriser l'accès aux services du territoire à tous, sans discrimination à l'égard des personnes atteintes de troubles psychiques et adopter des attitudes adaptées face aux individus touchés par une souffrance psychosociale plus ou moins aiguë ou ayant un trouble mental.

La formation des professionnels de premier niveau au repérage et à la gestion de la souffrance psychique et de la crise suicidaire :

Cette action vise notamment à renforcer les pratiques quotidiennes des professionnels à travers l'amélioration de la prévention, de la détection et de la prise en charge de la souffrance psychique des individus.

Développer des projets de prévention sur la vie affective et sexuelle auprès des jeunes :

Il s'agit principalement ici de renforcer les actions en promotion de la santé sur la thématique de la vie affective et sexuelle auprès des adolescents et jeunes adultes du PNSN.

- **Le développement des projets de prévention des addictions auprès des jeunes :**

Il s'agit ici de renforcer les actions en promotion de la santé sur la thématique des addictions auprès des adolescents et jeunes adultes.

- **Le Développement des projets de prévention sur la vie affective et sexuelle auprès des jeunes :**

Il s'agit principalement ici de renforcer les actions en promotion de la santé sur la thématique de la vie affective et sexuelle auprès des adolescents et jeunes adultes du PNSN.

Mise en place d'actions de repérage des logements insalubres et d'actions de sensibilisation auprès des habitants :

Cette action vise ici à améliorer la connaissance du public cible sur les dispositifs existants pour améliorer la qualité de leur habitat.

La promotion de la santé (définition de l'organisation mondiale de la santé OMS) est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci.

Cette démarche relève d'un concept définissant la santé comme la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci.

Accompagner, donner les moyens et soutenir la population pour agir **sur les déterminants de santé** s'avèrent des plus pertinents dans les quartiers prioritaires concernés par le contrat de ville, car ces habitants y sont plus particulièrement touchés par les inégalités sociales et territoriales de santé.

Ces déterminants sont de plusieurs ordres :

- **Déterminants personnels** : ressources physiques, psychologiques, sociales, habitudes de vie ayant un rapport avec la santé (alimentation, tabac, alcool, activité physique...),
- **Déterminants environnementaux** (qualité de l'air et de l'eau, habitat, transports, urbanisme, conditions de travail...),
- **Déterminants sociaux** (niveau d'éducation, insertion sociale, milieu culturel, accès aux services publics) et économiques (niveau de revenu, statut professionnel...),
- **Déterminants liés au système de santé** (accès aux soins, qualité et sécurité des soins, accès au progrès technique).

La volonté exprimée par les membres signataires du Contrat de Ville de Nevers Agglomération est de développer et s'appuyer sur **une démarche de santé communautaire**, processus par lequel « les membres d'une collectivité, géographique ou sociale, conscients de leur appartenance à un même groupe, réfléchissent en commun sur les problèmes de leur santé, expriment leurs besoins prioritaires et participent activement à la mise en place, au déroulement et à l'évaluation des activités les plus aptes à répondre à ces priorités » (MANCIAUX M. et DESCHAMPS J.P. *La santé de la mère et de l'enfant*. Paris, Flammarion Médecine Sciences, 1978, p.31)

3.2.2.1. DIAGNOSTIC

▲ ETAT DES LIEUX

Le contrat local de Santé sur le Pays Nevers Sud Nivernais a été signé en décembre 2014. Dans le cadre de l'animation et de la mise en œuvre du CLS PNSN, il a pu être mis en exergue certains points relatifs à la promotion de la santé.

Tout d'abord, l'accessibilité aux services de soins de proximité et hospitaliers **est globalement favorable**.

Cependant, l'Accès aux soins est difficile **pour certaines familles** et il y a une liste d'attente importante dans les structures de droit commun.

Les difficultés résident également par l'absence de médecins généralistes ou spécialistes et des départs à la retraite des médecins dans les quartiers.

De même, il est constaté que sur le Pays Nevers Sud Nivernais, **près de 40 % des résidences principales ont été construites avant 1949**.

De plus, 20 % du parc privé du PNSN est potentiellement indigne.

23 % des Nivernais consacrent plus de 15 % de leurs revenus à des dépenses énergétiques.

Or, l'habitat a une influence sur la santé des Habitants du Pays.

Il s'agit donc d'une problématique prioritaire en matière de santé.

En parallèle, **des actions positives ont été mises en place** telles que la création d'une maison de la prévention et de l'Accès aux soins en 2007 en lien avec la Mutualité Française Bourguignonne dans le cadre du dispositif de réussite éducative, un contrat local de santé finalisé sur le territoire du Pays Nevers-Sud Nivernais, ou encore la création d'un centre de santé afin de favoriser l'accès aux soins pour les habitants des QPV.

Enfin, la consultation des nourrissons est mise en place dans les quartiers prioritaires de la ville pour favoriser l'accès aux soins.

▲ **ATOUTS ET FAIBLESSES**

↘ **Les atouts**

Les principaux atouts du système de santé existant dans les quartiers prioritaires de la ville sont l'accessibilité globale aux services de soins et les actions menées depuis quelques années sur les quartiers telles que :

- les conduites addictives avec le GIP-DSU, Mouvement vie Libre, Mutualité française Bourgogne
- la nutrition avec l'association nivernaise d'accueil et de réinsertion, Sport initiative et Loisirs Bleu
- la sexualité, VIH SIDA, IST avec AIDES et IREPS
- l'éducation à la santé, promotion de la santé (BAC FM)

La Maison de Prévention et d'Accès aux Soins (MPAS) basée sur le quartier de la Grande Pâturage mène également des actions importantes et positives comme l'alimentation du jeune sportif, la nutrition et la lutte contre la sédentarité, la sensibilisation et la lutte contre les addictions et la sensibilité et accès aux soins.

↘ **Les faiblesses**

Les quartiers repérés affichent des **déterminants de santé relativement dégradés**. On note, en effet, un état de santé global de la population de la Nièvre et plus particulièrement sur ces quartiers plutôt préoccupant :

- **une santé mentale de la population relativement fragile** au regard du taux de tentative de suicide observé sur le territoire et niveau d'admission en ALD pour affections psychiatriques,
- **une mortalité prématurée supérieure à la moyenne nationale (+4 %).**

- **une proportion importante de décès imputée à des ruptures de prise en charge** (14 % des décès prématurés).

Aucun des quartiers prioritaires de la ville de Nevers ne bénéficie d'un pôle de services de santé de premier recours à l'intérieur de son périmètre.

Le quartier du Banlay est proche de l'un de ces pôles et le quartier « La Grande Pâture –Les Montôts » bénéficie de la proximité du centre hospitalier de l'agglomération de Nevers.

Il faut cependant noter la présence sur le quartier des Courlis d'une antenne du centre médico-psychologique pour enfants et adolescents.

Les différents professionnels sont particulièrement concentrés dans les villes centres de l'agglomération de Nevers. Les chirurgiens-dentistes et les kinésithérapeutes sont peu présents voir absents des quartiers prioritaires.

Seuls les pharmaciens sont présents sur chaque quartier.

3.2.2.2. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Au préalable, il est à noter que l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du nouveau contrat de ville sont d'ores et déjà intégrées dans le Contrat Local de Santé du Pays Nevers Sud Nivernais.

Compte tenu des éléments présentés, le contrat de ville s'appuiera sur les orientations stratégiques suivantes :

↘ **Améliorer la connaissance de la situation des quartiers prioritaires de la ville en matière de santé :**

Création d'un outil de communication de cartographie des ressources locales de santé à destination des habitants des QPV.

Permettre aux habitants des quartiers de connaître les structures locales et professionnelles de santé.

Favoriser l'accès à la prévention et aux soins.

↘ **Création d'un centre de santé communautaire sur un quartier prioritaire de la ville :**

Faciliter l'accès à l'information, prévention et exercice.

Installation et coordination.

↘ **Promouvoir des environnements favorables à la santé : Lutte contre l'habitat indigne en encourageant les actions visant à améliorer les conditions de vie :**

Sensibiliser les habitants, les acteurs institutionnels et professionnels sur les risques de l'habitat indigne et les démarches à suivre.

Accompagner financièrement et techniquement les habitants dans l'amélioration et la rénovation de leur logement.

Intégrer la dimension de la santé dans la lutte contre l'habitat indigne.

↳ Améliorer le parcours de santé :

Développer des actions de prévention dès le plus jeune âge dans le domaine de la nutrition dans les quartiers prioritaires.

Prévenir les conduits à risque via le développement des compétences psychosociales, le repérage et l'orientation des jeunes en situation de mal-être, l'information et la sensibilisation sur les risques en matière d'IST, le renforcement de la prévention des consommations à risque des produits psychoactifs.

Accompagnement et mise en place d'actions de prévention à destination du public précaire (Parcours des personnes en situation de précarité, pacte territorial d'insertion et plan départemental d'insertion du Conseil Départemental de la Nièvre).

3.2.2.3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Au regard du diagnostic, des enjeux et des orientations stratégiques 4 grands objectifs peuvent être retenus à savoir :

Objectif n°1 : Améliorer la connaissance de la situation des quartiers politique ville en matière de santé

Objectif n°2 : Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers

Objectif n°3 : Lutter contre l'habitat indigne en encourageant les actions visant à améliorer les conditions de vie.

Objectif n°4 : Création de structures de soins coordonnées

<p>Objectif n°1 Améliorer la connaissance de la situation des quartiers politique de la ville en matière de santé</p>	<p>Promotion de la santé</p>
<p>Données clefs et contexte</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Buts à atteindre : Favoriser la connaissance des ressources locales en matière de santé auprès des habitants des quartiers politique de la ville • Impacts attendus : Permettre aux habitants des quartiers de connaître les structures locales et professionnelles de santé - Favoriser l'accès à la prévention et aux soins • Moyens à mettre en œuvre : Création d'outils de communication des ressources locales de santé à destination des habitants des quartiers politique de la ville (cf Fiche action ci-jointe) • Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : A déterminer en fonction du coût de l'action (graphiste du service communication de la mairie de Nevers, impression des documents réalisée par un service extérieur) • Plans et schémas mobilisables : Contrat local de santé Schéma directeur de Nevers Agglomération • Critères d'évaluation : - Fichier de suivi des fiches structures remplies - Fichier de suivi des demandes d'annuaire - Bilan 2016 en vue d'un réajustement - Nombre de requêtes sur le site internet de la ville - Nombre d'outils de communication diffusés 	
<p style="text-align: center;">Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : Baratte-Courlis, Banlay, Grande-Pâtur, Bords de Loire Territoires de veille active : Autres territoires :</p>	
<p style="text-align: center;">Exemples d'Actions proposées</p> <p>Il s'agit de réaliser des outils de communication recensant les principales ressources locales de santé existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une cartographie informatisée et imprimable des ressources locales en santé - Mode de diffusion de l'outil : format papier (pour les habitants des quartiers politique de la ville) et sur le site internet de la ville de Nevers - Mode de réactualisation de l'outil : à définir 	
<p>Publics ciblés Les professionnels de santé, établissements de soins, opérateurs de prévention, habitants des quartiers politique de la ville</p>	
<p>Pilote : Mairie de Nevers</p>	
<p>Partenaires mobilisés : Professionnels de santé, Établissements de soin, Centre hospitalier de l'agglomération de Nevers, Opérateurs de prévention, Agglomération de Nevers, Ville de Nevers, ARS, Conseil Départemental, Conseil Régional, PNSN, MPAS, Centre de santé communautaire, Société de communication retenu via le marché public Pour le Conseil Départemental : des moyens humains et outils de droit commun, conformément, d'une part aux politiques départementales définis dans le cadre des schémas départementaux, programmes et plans et, d'autre part, aux axes de Nièvre 2021. Sa contribution, visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, repose sur une offre sanitaire, sociale et médico-sociale de proximité en direction de différents publics et en particulier des personnes en situation de vulnérabilité et de fragilité, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des adolescents et jeunes adultes, de l'enfance et de la petite enfance. Pour conduire ces missions, les équipes sont réparties au sein de 3 sites d'action médico-sociale territorialisée (Emile Combes, Vauban, Bords de Loire), une antenne du Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF), du Centre d'information de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST), un Centre de vaccination et une Maison de la Promotion de la Santé à rayonnement départemental.</p>	
<p>Calendrier prévisionnel -Mobilisation des partenaires, récolte des données, mise en forme : 2015/2016 -Edition et diffusion de l'outil : 2016/2017</p>	
<p>Liens avec :</p>	

<p align="center">Objectif n°2 Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers</p>	<p align="center">PROMOTION DE LA SANTE</p>
<p>Données clefs et contexte</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Buts à atteindre : Développer des actions de prévention dès le plus jeune âge dans le domaine de la nutrition dans les quartiers prioritaires (fiche action n°2.9 du CLS) Prévenir les conduites à risque via les axes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - le développement des compétences psychosociales - le repérage et l'orientation des jeunes en situation de mal-être - l'information et la sensibilisation sur les risques en matière d'IST - le renforcement de la prévention des consommations à risque des produits psychoactifs (tabac, alcool, cannabis...) • Impacts attendus : Cf fiches actions du CLS n°2.9, 3.3, 2.1, 2.5, 2.7, 2.3 • Moyens à mettre en œuvre : • Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : • Plans et schémas mobilisables : Programme National Nutrition Santé 3 Plan cancer 2014 – 2019 Projet Régional de Santé SROS 2012-2016 • Critères d'évaluation : Cf fiches actions du CLS n°2.9, 3.3, 2.1, 2.5, 2.7, 2.3 	
<p align="center">Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : Baratte-Courlis, Banlay, Grande-Pâtur, Bords de Loire Ville de Nevers Territoires de veille active : Autres territoires :</p>	
<p align="center">Exemples d'Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire : Développer des actions de prévention - Déploiement et mise en œuvre d'actions de sensibilisation des enfants et des parents sur leurs pratiques alimentaires (MPAS, IREPS et Réséda) -Accompagnement des professionnels des quartiers dans la mise en place d'actions nutritionnelles auprès des enfants (MPAS, IREPS et Réséda) Prévenir les conduites à risque Déploiement et mise en œuvre d'un programme de développement des compétences psychosociales sur les quartiers (MPAS et IREPS : fiche action n°3.3 du CLS) - Création d'un conseil local en santé mentale avec des actions spécifiques sur les quartiers prioritaires (Animatrice santé CLS PNSN : fiche action n°2.1 du CLS) -Mise en œuvre de formation des professionnels (éducatif, social et médicosocial) au repérage des jeunes en situation de mal-être (IREPS : fiche action n°2.5 du CLS) -Mise en œuvre d'actions de sensibilisation autour de la vie affective et sexuelle (MPAS, BIJ, CPEF, Activ'G, Bac FM : fiche action n°2.7 du CLS) - Mise en œuvre d'actions de prévention autour des consommations à risque (MPAS, ANPAA, Mutualité, Bac FM : fiche action n°2.3 du CLS)</p>	
<p>Publics ciblés</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés Acteurs ressources : Agence Régionale de Santé, IREPS, Fédération des Centres Sociaux, Résédia, Inspection académique de la Nièvre, CPAM, Conseil général de la Nièvre, UNSS, Maison des adolescents</p> <p>Acteurs opérationnels : UFOLEP, Siel Bleu, IREPS, Etablissements scolaires, centres sociaux, centres hospitaliers, Maisons de Santé, professionnels de santé, Maison des adolescents.</p> <p>Pour le Conseil Départemental : des moyens humains et outils de droit commun, conformément, d'une part aux politiques départementales définies dans le cadre des schémas départementaux, programmes et plans et, d'autre part, aux axes de Nièvre 2021.</p> <p>Sa contribution, visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, repose sur une offre sanitaire, sociale et médico-sociale de proximité en direction de différents publics et en particulier des personnes en situation de vulnérabilité et de fragilité, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des adolescents et jeunes adultes, de l'enfance et de la petite enfance. Pour conduire ces missions, les équipes sont réparties au sein de 3 sites d'action médico-sociale territorialisée (Emile Combes, Vauban, Bords de Loire), une antenne du Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF), du Centre d'information de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST), un Centre de vaccination et une Maison de la Promotion de la Santé à rayonnement départemental.</p>	
<p>Calendrier prévisionnel Tout au long du CLS</p>	
<p>Liens avec :</p>	

Objectif n°3 Lutter contre l'habitat indigne en encourageant les actions visant à améliorer les conditions de vie	PROMOTION DE LA SANTE
Données clefs et contexte	
<p>Sur le Pays Nevers Sud Nivernais, près de 40% des résidences principales ont été construites avant 1949. De plus, 20% du parc privé du Pays est potentiellement indignes. 23% des Nivernais consacrent plus de 15% de leurs revenus à des dépenses énergétiques.</p> <p>L'habitat a une influence sur la santé des habitants du Pays. Lors des groupes de travail, la lutte contre l'habitat indigne a été définie comme une problématique prioritaire en matière de santé.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Buts à atteindre : Lutter contre l'habitat indigne en donnant aux habitants les moyens d'agir sur leur environnement au quotidien afin de limiter l'impact sur leur santé et d'améliorer leur vie au quotidien. • Impacts attendus : Sensibiliser les habitants, les acteurs institutionnels et professionnels sur les risques de l'habitat indigne et les démarches à suivre Accompagner financièrement et techniquement les habitants dans l'amélioration et la rénovation de leur logement Intégrer la dimension de la santé dans la lutte contre l'habitat indigne • Moyens à mettre en œuvre : • Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : • Plans et schémas mobilisables : Plan National Santé Environnement (PNSE) ARS : Schéma Régional de Prévention Objectif général 4 : Améliorer la qualité de l'habitat Objectif spécifique 4.1 : Lutter contre l'habitat indigne Conseil Général : Plan Départemental de l'habitat Programme d'Intérêt Général (PIG) Stratégie Départemental de l'Energie Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) • Critères d'évaluation : Nombre de logements signalés Nombre et nature des partenariats Nombre de dossiers accompagnés 	
Territoires concernés	
<p>Quartiers prioritaires : Baratte-Courlis, Banlay, Grande-Pâtur, Bords de Loire Ville de Nevers</p> <p>Territoires de veille active :</p> <p>Autres territoires : Pays Nevers Sud Nivernais</p>	
Exemples d'Actions proposées	
<ul style="list-style-type: none"> - Existantes à reconduire : - Existantes à faire évoluer : - Nouvelles à initier : Mise en œuvre d'actions de repérage des logements insalubres sur les quartiers et d'actions de sensibilisation auprès des habitants (Animatrice santé CLS PNSN : fiche action n°3.7 du CLS) 	
Publics ciblés	
<p>Pilote et partenaires mobilisés Acteurs ressources : Conseil Général, Agence Régionale de Santé, Pays Nevers Sud Nivernais, Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne, le Préfecture de la Nièvre, l'ANAH, la CAF, professionnels de santé</p> <p>Acteurs opérationnels : Espaces Info Energie, Communes, Communauté de Communes et d'Agglomération, centres sociaux, opérateurs de prévention, bailleurs sociaux, professionnels de santé, professionnels de l'habitat, les CCAS</p>	
Calendrier prévisionnel Tout au long du CLS	
Liens avec :	

Objectif n°4 Création de structures de soins coordonnées	PROMOTION DE LA SANTE
Données clefs et contexte La démographie médicale et paramédicale constitue un enjeu fort en matière de santé sur la ville de Nevers. En effet, le vieillissement des professionnels de santé n'est pas compensé par des installations. 14 médecins ont plus de 65 ans et 36 ont entre 60 et 65 ans. De plus, les zones urbaines doivent anticiper la pénurie de l'offre constatée en milieu rural. L'outil proposé pour répondre à cette problématique est le regroupement de professionnels. La vocation des maisons et centres de santé est de s'engager dans le développement de soins de premier recours et d'actions de santé publique.	
<ul style="list-style-type: none"> • Buts à atteindre : Améliorer l'offre et l'accès aux soins par la création de structures coordonnées. • Impacts attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Apporter des réponses aux besoins de santé de la population - Renforcer l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé - Développer des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé • Moyens à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'étude faisabilité - Création de structures coordonnées - Accompagnement de la mise en œuvre des projets, leur suivi et leur évaluation. • Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : A déterminer en fonction du cout des projets (constructions, études, fonctionnement, achat de matériel,...) • Plans et schémas mobilisables : Contrat Local de Santé Schéma directeur santé • Critères d'évaluation : Nature des projets développés Nombre de partenaires mobilisé Nombre d'habitants suivis 	
<p style="text-align: center;">Territoires concernés</p> Quartiers prioritaires : Baratte-Courlis-Banlay-Grande Pâtur-Bords de Loire, Ville de Nevers Territoires de veille active : Autres territoires :	
<p style="text-align: center;">Exemples d'Actions proposées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existantes à reconduire : • Existantes à faire évoluer : • Nouvelles à initier : Il s'agit d'impulser des projets de regroupement de professionnels de santé : <ul style="list-style-type: none"> - Etudier l'opportunité de procéder à la création de centres ou maisons de santé pluridisciplinaires, - Accompagner la création de maisons ou centres de santé (réunion d'informations, animation de rencontres entre les professionnels de santé, aide au montage des projets) - Aider à la conduite du projet - Développer de la coordination et du partenariat - Ecrire les projets de santé 	
Publics ciblés Les professionnels de santé, établissements de soins, opérateurs de prévention, habitants	
Pilote : Mairie de Nevers Partenaires mobilisés : Professionnels de santé, établissements de soins, centre hospitalier de l'agglomération de Nevers, opérateurs de prévention, Nevers Agglomération, Pays Nevers Sud Nivernais, ARS, Conseil Départemental, Conseil Régional, CPAM	
Calendrier prévisionnel : Montage des projets : 2015 Création d'une structure coordonnée : 2016-2017	
Liens avec :	

3.2.3. LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE, TRANQUILLITE PUBLIQUE ET CITOYENNETE

La prévention de la délinquance est une politique publique à part entière même si elle se situe au confluent du champ éducatif, social, de l'insertion socio-professionnelle, de la sécurité et de la justice.

Elle a profondément évolué, elle s'appuie désormais sur des approches plus individualisées et est complétée ces dernières années par une approche situationnelle.

Le partenariat en constitue un des facteurs essentiels de sa réussite.

La mise en œuvre de cette politique repose sur un cadre législatif, des dispositifs et des outils :

- **Création du Comité Interministériel de la Prévention de la Délinquance** (17 janvier 2006).
- **Promulgation de la Loi du 5 mars 2007** relative à la prévention de la délinquance donnant au maire la responsabilité en matière de prévention de la délinquance et mettant à sa disposition un certain nombre de nouveaux moyens d'action.
- **Création du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance** en application de la Loi du 5 mars 2007.
- **Décret du 23 juillet 2007** relatif au Conseil Local et Intercommunal de Prévention de la Délinquance et au Plan de prévention de la délinquance dans les départements.
- **Circulaire du 30 juillet 2012** relative à la mise en place des Zones de Sécurité Prioritaires.
- **Circulaire du 19 juin 2014** relative à la prévention de la délinquance dans les zones de sécurité prioritaires.

3.2.3.1. DIAGNOSTIC

▲ ETAT DES LIEUX

↳ L'évolution de la délinquance

L'année 2014 a vu une recrudescence de la délinquance par rapport à 2013, année exceptionnellement basse. Le niveau de délinquance se rapproche de celui enregistré en 2012 : hausse des atteintes aux biens (cambriolages ; vols à l'étalage, vols à la tire, vols à la roulotte ; destructions de biens publics, de véhicules...), hausse des atteintes volontaires à l'intégrité physique (vols de téléphones portables...).

La ville de Nevers est peu touchée par la délinquance de passage. Les auteurs sont souvent connus des enquêteurs. Les mêmes auteurs sont donc régulièrement interpellés pour des faits similaires et portés à la connaissance de la Justice.

On retrouve une population pauvre, désœuvrée, touchée par le chômage et la misère sociale et sujette à une consommation excessive d'alcool. Les troubles de voisinage et les différends familiaux se produisent souvent sur fond d'alcool et le nombre d'ivresses Publiques et Manifestes ne cesse de croître mettant en lumière la précarisation d'une frange de la population.

Le choix a été fait de ne faire aucune différenciation considérant que les mêmes problématiques se retrouvent, peu ou prou, d'un quartier à l'autre, que la délinquance s'interconnecte d'un quartier à l'autre.

L'idée est d'avoir une approche plus globale, **avec une stratégie de prévention adaptée**, tout en faisant face aux situations explosives (violences urbaines).

On assiste ainsi, depuis 2014, à une reprise inquiétante des épisodes de violences urbaines. Ce phénomène a pris de l'ampleur **en début d'année 2015 dans les quartiers du Banlay et des Bords de Loire mais aussi dans celui de la Grande Pâtur.**

Ces événements qui se sont produits en 2015 suscitent des interrogations sur les moyens à mettre en œuvre sur le long terme, en dehors de la réponse judiciaire et de l'action des forces de l'ordre.

↳ **Le sentiment d'insécurité**

Le sentiment d'insécurité doit être traité à part entière. Le fait de travailler sur ce « sentiment » ne minimise en rien l'importance qui doit être accordée à l'insécurité.

La présence de regroupements de jeunes, même non hostiles, la montée des vols et des cambriolages, la progression des incivilités provoquent chez la population un sentiment d'insécurité que les chiffres de la délinquance constatée ne confirment pas toujours. L'impression par ailleurs que les pouvoirs publics ne font rien participe également de ce sentiment d'insécurité.

Des dispositifs existent, notamment la gestion urbaine de proximité (GUP). L'association des habitants aux actions qui se mettent en place, le rapprochement entre institutions, services de proximité et la population sont autant de pistes à creuser.

↳ **Des publics spécifiques, des problématiques spécifiques**

Il ne s'agit en aucun cas de ne prendre en compte qu'une seule catégorie de la population. Aussi, ont été identifiés plusieurs publics susceptibles d'être accompagnés, suivis, même ponctuellement :

- **les jeunes de 12-25 ans** (prévention de la délinquance ; raccrochage citoyen et social...) notamment en améliorant leur suivi en dehors du cadre scolaire (après 17h00, le mercredi après-midi et les vacances scolaires)
- **les parents** (aide à la parentalité ; travail sur les logiques de non recours à l'offre publique, aux prestations)
- **les personnes vulnérables, fragiles** (prise en compte de la souffrance psychique, comportements dangereux à gérer, conduites addictives...)

↳ **Une stratégie globale : s'appuyer sur les dispositifs existants et renforcer le maillage, la coordination entre acteurs**

Le travail des acteurs de terrain est solide, leur action est reconnue.

Les dispositifs locaux portés par la ville de Nevers (CLSPD, GTSI) s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance déclinée dans le plan départemental de prévention de la délinquance signé le 20 février 2014.

La ville de Nevers souhaite mettre en place **une stratégie locale de prévention de la délinquance**, en partant notamment du diagnostic déjà établi pour l'élaboration du contrat de ville. Son objectif est de concrétiser la nécessaire interface et coordination entre les actions et les acteurs de terrain.

▲ **ATOUTS ET FAIBLESSES**

↳ **Les atouts**

- Un travail partenarial solide et une bonne implantation des associations dans les quartiers (DRE, Mission locale, Actions des centres sociaux...).

Une stratégie locale de la prévention de la délinquance (GTSI, Rencontres sur la sécurisation de l'habitat collectif)

Une gestion urbaine de proximité (Diagnostic en marchant, cellule de veille)

Un plan départemental de prévention de la délinquance (prévention du décrochage scolaire, TIG...)

↳ **Les faiblesses**

- Sentiment d'insécurité, le manque de cohésion, de lien social et de citoyenneté (squat d'hall d'immeubles, véhicules ventouses, incivilités)

Troubles à l'ordre public (délitement des rapports, agressivité grandissante de certains individus, harcèlement par les réseaux sociaux)

Contexte socio-économique (chômage, exclusion sociale)

Santé et conduites addictives (personnes vulnérables souffrant notamment de troubles psychologiques et/ou placées sous tutelle)

Défaillances éducatives et citoyennes (soutien à la parentalité, souffrance des parents, monoparentalité qui fragilise davantage la cellule familiale, non recours aux dispositifs existants)

Moyens insuffisants des associations et autres structures (moyens financiers, humains, matériels) ; sentiment d'isolement.

3.2.3.2. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

De ce diagnostic découlent un certain nombre d'enjeux et d'orientations stratégiques qui seront inscrites dans le contrat de ville 2015-2020.

↳ **Réduction du sentiment d'insécurité**

Renforcer la présence humaine

Soutenir la participation des habitants

Favoriser la communication sur les actions existantes

↳ **Coordination des partenaires (rompre l'isolement) :**

Favoriser le travail en réseau

Renforcer la connaissance des compétences de chacun

↳ **Repérage des jeunes exposés à la délinquance**

Il faudra également prendre en compte la prévention de la récidive, la prise en charge des victimes de violence, la lutte contre les conduites addictives, les échanges d'informations autour des personnes vulnérables, des situations plus compliquées à gérer.

3.2.3.3. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Au regard du diagnostic, des enjeux et des orientations stratégiques 6 grands objectifs peuvent être retenus :

Objectif n°1 : Coordination des partenaires

Objectif n°2 : Échanges d'informations autour de personnes vulnérables

Objectif n°3 : Réduction du sentiment d'insécurité.

Objectif n°4 : Prévention et lutte contre les conduites addictives

Objectif n°5 : Actions à destination des jeunes de 12 à 25 ans exposés à la délinquance

Objectif n°6 : Prise en charge des victimes de violences

Objectif n° 1 : coordination des partenaires	Prévention de la délinquance et tranquillité publique
<p>Données clefs et contexte Malgré les échanges entre professionnels, que ce soit dans le cadre du Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance ou en dehors, ceux-ci indiquent être parfois démunis face à des situations dépassant leurs domaines de compétences et ne savent pas vers qui orienter les jeunes ou les familles pour trouver la solution la mieux adaptée à la situation</p>	
<p>- Buts à atteindre : renforcer la connaissance des compétences de tous les intervenants sur les champs de la prévention, de l'accompagnement individuel ou collectif Impacts attendus : favoriser l'accessibilité et la fluidité des connaissances interprofessionnelles et des informations partagées Rompre le sentiment d'isolement professionnel Moyens à mettre en œuvre : Instances de coordination du CSLPD Dispositifs existants sur le territoire : conseil départemental de la parentalité, etc</p> <p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : Ville de Nevers, Conseil départemental, Conseil Régional, Centre sociaux, CAF, Services de l'État...</p> <p>Plans et schémas mobilisables : Stratégie Locale de Prévention de la Délinquance, plan départemental des violences faites aux femmes, conseil départemental de la parentalité, etc</p> <p>Critères d'évaluation : mobilisation, mutualisation du partenariat autour d'un projet unique Amélioration de la réponse dans le suivi de situations individualisées</p>	
<p>Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : tous</p> <p>Territoires de veille active : tous</p> <p>Autres territoires : Ville</p>	
<p>Exemples d'Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire : Groupes thématiques du Contrat local de sécurité et prévention de la délinquance (C LSPD) (dont Groupe Territorial de Suivi Individualisé)</p> <p>Existantes à faire évoluer : Formation commune aux différents professionnels</p> <p>Nouvelles à initier : Fiches pratiques de présentation des partenaires, comité de pilotage transversal</p>	
<p>Publics ciblés : les différents professionnels intervenant auprès de la population « Politique de la Ville »</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : Ville de Nevers, GIP/DSU, Conseil Départemental, services de l'État</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : 2015 à 2020</p>	
<p>Liens avec :</p>	

Objectif n°2: Échanges d'informations autour de personnes vulnérables	Prévention de la délinquance et tranquillité publique
<p>Données clefs et contexte Des personnes en situation de fragilité économique et/ou psychologique sont repérées soit comme victimes (logement squatté, violences à leur encontre), soit comme auteurs de troubles à l'ordre public (hygiène, salubrité, crise liée à la pathologie psychologique). Les bailleurs sociaux sont démunis face à ces difficultés constatées et ne savent pas vers quel(s) service(s) se tourner pour alerter et faire en sorte que la situation puisse être prise en compte.</p>	
<p>Buts à atteindre : repérer le plus précocement possible les situations individuelles à risque afin que des informations puissent être partagées entre travailleurs sociaux (assistantes sociales, organismes de tutelle, CMP, bailleurs sociaux notamment)</p> <p>Impacts attendus : Repérer et prévenir avant la situation de crise</p> <p>Moyens à mettre en œuvre : constitution d'un groupe de travail spécifique réunissant tous les partenaires concernés par le suivi de personnes fragiles</p> <p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : Conseil départemental, ville de Nevers, bailleurs sociaux, services de l'État (ARS...)</p> <p>Plans et schémas mobilisables : contrat local de santé, missions des assistantes sociales, missions des services de tutelle, hygiène et salubrité publique, stratégie locale de prévention de la délinquance</p> <p>Critères d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes entrant dans le dispositif Réactivité de la prise en compte de la situation Amélioration des notions de tranquillité pour les bailleurs 	
<p style="text-align: center;">Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : tous</p> <p>Territoires de veille active : tous</p> <p>Autres territoires : agglomération</p>	
<p style="text-align: center;">Exemples d'Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire : partir de la charte de l'échange d'informations du Groupe Territorial de Suivi individualisé des jeunes et de leur famille comme modèle pour bâtir celle pour les personnes vulnérables</p> <p>Existantes à faire évoluer :</p> <p>Nouvelles à initier :</p> <ul style="list-style-type: none"> Charte de partage d'informations pour les personnes vulnérables Création d'un groupe de travail spécifique dans le cadre de la Stratégie Locale de Prévention de la Délinquance et de la Tranquillité Publique 	
<p>Publics ciblés : la population des quartiers et de la Ville</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : Ville de Nevers, CCAS, Conseil Départemental, services de tutelle, CMP, bailleurs sociaux, services de l'État...</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : 2015 à 2020</p>	
<p>Liens avec :</p> <p>Renouvellement urbain et cadre de vie</p>	

Objectif n°3 : Réduction du sentiment d'insécurité	Prévention de la délinquance et tranquillité publique
<p>Données clefs et contexte Les acteurs de terrain (bailleurs sociaux, travailleurs sociaux, de proximité...) dressent le même constat : les incivilités régulières dans les parties communes des immeubles, dans l'espace public, les regroupements de jeunes, le non-respect du code de la route, les troubles sonores, les injures et menaces, les déchets et encombrants déposés sur la voie publique alimentent au sentiment d'insécurité. Ceci contribue pour partie à un taux de vacance important des logements. Les habitants expriment par ailleurs un sentiment d'abandon de la part des institutions ; certains peuvent s'isoler.</p>	
<p>Buts à atteindre : réduction du sentiment d'insécurité</p> <p>Impacts attendus : Améliorer le bien-être et l'ambiance dans les quartiers Recréer un lien de confiance entre services de proximité et la population</p> <p>Moyens à mettre en œuvre : Renforcement de la présence humaine sur ces territoires, soutenir la participation des habitants, favoriser la communication sur les dispositifs existants et les domaines de compétence des différents partenaires, favoriser l'égalité par la promotion du sport et la culture</p> <p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : Ville de Nevers, Nevers-Agglomération, État, bailleurs sociaux, Conseil départemental, Conseil Régional, Centres sociaux</p> <p>Plans et schémas mobilisables : Stratégie Locale de Prévention de la Délinquance ; Gestion Urbaine de Proximité</p> <p>Critères d'évaluation : Retour des habitants, commerçants et participants aux différentes instances participatives (GUP, Conseils de citoyens, conseils de quartier) Engagement des habitants : actions participatives, fêtes de quartier, etc</p>	
<p style="text-align: center;">Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : tous</p> <p>Territoires de veille active : /</p> <p>Autres territoires : /</p>	
<p style="text-align: center;">Exemples d'Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire : activités proposées par les mairies de proximité, adultes relais, Gestion Urbaine de Proximité, projets des centres sociaux portant sur le resserrement des liens entre habitants</p> <p>Existantes à faire évoluer : Éducation spécialisée (Interstice), lien polices/population, Médiation Création de nouveaux services aux usagers dans les mairies de proximité : permanences, mise à disposition des habitants de divers documents (compte-rendu des conseils de quartiers), journaux de quartier</p> <p>Nouvelles à initier : Marche exploratoire des femmes, rencontres institutionnelles au pied des immeubles, fiches pratiques de présentation des partenaires, utilisation des médias sociaux ; action intergénérationnelle et envers les aînés.</p>	
<p>Publics ciblés : la population des quartiers politiques de la Ville</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : Ville de Nevers, GIP/DSU, services de l'État, bailleurs sociaux, centres sociaux, Nevers Agglomération, associations de proximité....</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : 2015 à 2020</p>	
<p>Liens avec : Renouvellement urbain et cadre de vie. Persévérance scolaire, réussite éducative et sociale</p>	

Objectif n° 4 : Prévention et lutte contre les conduites addictives	Prévention de la délinquance et tranquillité publique
<p>Données clefs et contexte : problématique soulevée notamment par les bailleurs sociaux qui s'inquiètent des possibles trafics de stupéfiants dans les halls d'immeubles et autres, et de certains comportements addictifs (alcool, drogues...) préjudiciables à la tranquillité des habitants. Par ailleurs, renforcer éventuellement les actions de sensibilisation et de prévention envers tous les publics.</p>	
<p>Buts à atteindre : sensibilisation et prévention des conduites addictives dès le plus jeune âge en complément des dispositifs mis en place sous l'égide de l'ARS (protocole territorial – continuité du parcours de soins en addictologie ; projet régional de santé)</p>	
<p>Impacts attendus : réduction des comportements à risques ; prise de conscience chez les jeunes et sensibilisation des familles</p>	
<p>Moyens à mettre en œuvre : la ville de Nevers souhaite mettre en place une stratégie de prévention et de lutte contre les conduites addictives</p>	
<p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : politique de la ville ; MILDECA (mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) ; financements de l'ARS ; ville de Nevers</p>	
<p>Plans et schémas mobilisables : protocole territorial – continuité du parcours de soins en addictologie ; projet régional de santé</p>	
<p>Critères d'évaluation : nombre d'actions conduites par les partenaires (Éducation Nationale, ANPAA, police nationale...) évaluation de la coordination à mettre en place</p>	
<p>Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : tous</p> <p>Territoires de veille active : tous</p> <p>Autres territoires : agglo.</p>	
<p>Exemples d'Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire : sessions de sensibilisation dans les établissements scolaires par l'ANPAA, la police nationale... ; actions des infirmières scolaires ; livret explicatif édité par le Conseil départemental d'Accès au droit (CDAD) ; actions prévention auprès des jeunes hors milieu scolaire, publics précaires, en entreprises... ; éducation pour la santé (développement des compétences psychosociales)</p> <p>Existantes à faire évoluer :</p> <p>Nouvelles à initier : mise en place d'un groupe de travail par la ville de Nevers avec l'ARS pour engager une action spécifique sur les quartiers politique de la ville ; actions de prévention de l'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants</p>	
<p>Publics ciblés : la population des quartiers et de la Ville</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : préfecture et ville de Nevers, ARS, police nationale, Education Nationale, ANPAA, associations, CPAM, CDAD...</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : 2015 à 2020</p>	
<p>Liens avec : Promotion de la santé</p>	

Objectif n°5: Actions à destination des jeunes de 12 à 25 ans exposés à la délinquance	Prévention de la délinquance et tranquillité publique
<p>Données clefs et contexte Cet objectif reprend l'un des axes de la stratégie nationale de prévention de la délinquance, déclinée dans le plan départemental de prévention de la délinquance, lui-même repris dans la stratégie locale de prévention de la délinquance.</p>	
<p>Buts à atteindre : prévention secondaire (avant basculement dans la délinquance) et prévention de la récidive</p> <p>Impacts attendus : réduction de la délinquance des jeunes ; assurer la tranquillité publique en luttant notamment contre les incivilités et dégradations commises par certains groupes</p> <p>Moyens à mettre en œuvre : resserrer le suivi et l'accompagnement des jeunes les plus exposés aux risques de délinquance (avant basculement), en cassant notamment l'emprise du groupe ; prévention de la récidive par une prise en charge globale</p> <p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : ville de Nevers, services de l'État – financements du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance</p> <p>Plans et schémas mobilisables : plan départemental de prévention de la délinquance, stratégie locale de prévention de la délinquance, Groupe territorial de Suivi individualisé</p> <p>Critères d'évaluation : Retours des actions soutenues par le FIPD Mesures prises par le Groupe Territorial de Suivi Individualisé</p>	
<p style="text-align: center;">Territoires concernés</p> <p>Quartiers prioritaires : tous</p> <p>Territoires de veille active : tous</p> <p>Autres territoires : agglomération</p>	
<p style="text-align: center;">Exemples d'Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire : passerelle entre le milieu fermé et le milieu ouvert portée par la mission locale de Nevers (prévention de la récidive)</p> <p>Existantes à faire évoluer : action de l'association Interstice (éducation spécialisée) à étendre à l'ensemble des quartiers</p> <p>Nouvelles à initier : mise en place d'une cellule de suivi individualisé (CSI) ; d'un Parcours citoyen (Education Nationale), deux actions initiées dans le cadre du FIPD 2015. Egalement : stages de citoyenneté SPIP et sessions de sensibilisation citoyenneté en milieu carcéral</p>	
<p>Publics ciblés : la population des quartiers et de la Ville, en particulier les jeunes de 12-25 ans</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : préfecture et ville de Nevers ; PJJ, SPIP, Education Nationale, Mission locale, Interstice, Conseil Départemental</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : 2015 à 2020</p>	
<p>Liens avec :</p>	

Objectif n°6 : Prise en charge des victimes de violence	Prévention de la délinquance et tranquillité publique
<p>Données clefs et contexte La prise en compte des victimes de violence et d'atteintes aux biens constitue un autre axe des plans concourant à la prévention de la délinquance. La victime doit être accompagnée dans sa démarche de réparation juridique et sur sa propre reconstruction avec un accompagnement psychologique. Les habitants des quartiers apparaissent les plus démunis sur les questions d'accès au Droit et de réparation : méconnaissance du milieu judiciaire, de leurs droits, (non dépôt de plainte par peur de représailles, isolement pour les femmes victimes de violence conjugale et crainte que leurs enfants soient retirés si elles dénoncent ces violences)</p>	
<p>Buts à atteindre : renforcer la question de l'accès au Droit et protéger les victimes</p>	
<p>Impacts attendus : favoriser l'égal accès au Droit, à la défense et à la réparation pour tous.</p>	
<p>Moyens à mettre en œuvre : poursuivre les permanences dans les quartiers prioritaires des partenaires intervenant sur le Droit et l'accompagnement des victimes comme le CDAD, l'ANDAVI, le CIDFF, l'AFED. Renforcer les activités des centres sociaux mises en œuvre pour les habitants Prévoir des actions de prévention sur les notions de violence, harcèlement auprès des élèves des établissements scolaires et des habitants des QPV (ex de la journée internationale des violences faites aux femmes)</p>	
<p>Financement politique ville (le cas échéant) et mobilisation des politiques de droit commun (ressources et besoins) : Services de l'État (Justice, éducation nationale, DDSCSP, sécurité publique), ville de Nevers, conseil départemental de la Nièvre, CAF, ARS</p>	
<p>Plans et schémas mobilisables : Plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes Stratégie Départementale de prévention de la Délinquance Stratégie Locale de Prévention de la délinquance</p>	
<p>Critères d'évaluation : Développement des permanences dans les quartiers politique de la Ville Nombre de personnes issus des QPV faisant appel aux permanences des différents partenaires S'appuyer sur l'observatoire des violences faites aux femmes et les critères d'évaluation du Plan Départemental des violences faites aux femmes</p>	
<p>Exemples d'Actions proposées</p> <p>Existantes à reconduire : permanences dans les centres sociaux et mairies de proximité</p> <p>Existantes à faire évoluer : participation aux activités des centres sociaux sur les questions d'accès au Droit Favoriser la mobilisation et la réflexion des habitants QPV sur les questions de violences.</p> <p>Nouvelles à initier :</p>	
<p>Publics ciblés : la population des quartiers et de la Ville</p>	
<p>Pilote et partenaires mobilisés : Services de l'État, conseil départemental, ANDAVI, CIDFF, AFED, Ville de Nevers, Centres sociaux, REAPP, CAF, ARS</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : 2015 à 2020</p>	
<p>Liens avec :</p>	

